 C.R.I. N° **4** (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2011

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 4

Absences motivées 4

Ordre du jour.
Approbation 4

Communications 4

Documents.
Prise en considération 6

Documents.
Dépôt 6

Éloge funèbre de Mme Pierrette Cahay-Andre 7

Questions d'actualité.

Question d'actualité de Mme Simonis à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le compromis intervenu pour prolonger le programme européen d'aide aux plus démunis ».

(Orateurs : Mme la Présidente, Mme Simonis, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine 7

Question d'actualité de M. Maene à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'incinérateur de Givet ».

(Orateurs: Mme la Présidente, M. Maene, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) 8

Question d'actualité de Mme Trotta M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la réelle situation des laminoirs du Ruau à Monceau-sur-Sambre »;

Question d'actualité de M. Desgain à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'annonce de la fermeture du laminoir du Ruau à Monceau-sur-Sambre ».

(Orateurs: Mme la Présidente, Mme Trotta, M. Desgain, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles .. 9

Question d'actualité de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le dépôt de bilan annoncé par la direction des Laboratoires Thissen à Braine-l'Alleud »;

Question d'actualité de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation des Laboratoires Thissen »;

Question d'actualité de M. Langendries à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'annonce du dépôt de bilan de la société Next Pharma à Braine- l'Alleud et l'urgence à préserver les droits des 300 travailleurs ».

(Orateurs: Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, M. Langendries, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles)..... 11

Question d'actualité de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'effet d'aubaine dénoncé par le CRIOC suite à l'annonce d'un changement du dispositif des certificats verts au 1er décembre 2011 ».

(Orateurs: Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, M. Borsus)..... 13

Question d'actualité de M. Mouyard à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les indemnités réclamées à la Province du Brabant wallon par la Province d'Anvers pour la rénovation d'une cathédrale ».

(Orateurs: Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles) 15

Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le risque de pénurie d'eau dans certaines communes de Wallonie »;

Question d'actualité de M. Langendries à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les pénuries d'eau dans certaines communes ».

(Orateurs: Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Langendries, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) .. 16

Question d'actualité de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'appel du Ministre-Président de la Communauté germanophone ».

(Orateurs: Mme la Présidente, M. Crucke, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon)..... 18

Question d'actualité de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les conséquences de la tension sur les taux d'intérêt pour la région ».

(Orateurs: Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports)..... 19

Débat sur la situation budgétaire des missions régionales pour l'emploi en application de l'article 62 du règlement.

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Kilic, Disabato, Prévot, Mme Kapompolé)..... 20

Fait personnel.

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Disabato, Jeholet) 31

Débat sur la situation budgétaire des missions régionales pour l'emploi (MIRE) en application de l'article 62 du règlement (Suite).

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Disabato, Prévot, Mme Kapompolé) 31

Abréviations courantes..... 34

Présidence de M. Emily HOYOS, Présidente.

La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mmes Fassiaux-Looten, Goffinet, Pary-Mille, MM. de Lamotte, Dupont, Fourny, Lebrun, Luperto, Wahl et M. le Ministre Furlan, en mission à l'étranger, ainsi que Mme Houdart, retenue par d'autres devoirs et M. Lenzini, pour raisons médicales.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisie du dépôt de la proposition de décret visant à créer un « Explorateur de droits », outil d'aide à l'information sur tous les droits des citoyens wallons, par Mme Meerhaeghe, MM. Daele et Tiberghien (Doc. 481 (2011-2012) – N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – Les institutions européennes m'ont transmis deux propositions de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du parlement ainsi qu'une consultation :

– la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des orientations pour les réseaux transeuropéens de télécommunications et abrogeant la décision n° 1336/97/CE;

– la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes et abrogeant la décision n° 1364/2006/CE;

– et la consultation publique sur l'application et la ratification du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation.

Trois rapports et une motion m'ont été adressés :

– le rapport d'activités 2010 du Conseil régional de Formation;

– le rapport annuel 2010 sur « La traite et le trafic des êtres humains. Lutter contre la fraude sociale c'est prévenir la traite des êtres humains »;

– le rapport d'activités 2010 : « L'ONAFTS toujours en route : *Quo vadis* ? »;

– et la motion relative à la fermeture de la phase à chaud du bassin sidérurgique liégeois.

Ils seront envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les trente-trois arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 15 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 11 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 07 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté(s) ministériel(s) portant nouvelle ventilation des allocations de base des divisions organiques 02, 09, 10, 11, 12, 14, 16, 18 et 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 15 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 31 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 12 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 07 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 21 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 14 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 11 et 21 des divisions organiques 18 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11 et 12 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 04, 06 et 15 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 14 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 23 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 09, 10, 11, 14, 15, 18 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports.

Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a fait parvenir les sept avis suivants :

– l'avis A.1048 sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de

transport public de personnes en Région wallonne, adopté par le Bureau le 19 septembre 2011;

– l'avis A.1049 relatif au projet de « Banque Carrefour Wallonie – Bruxelles » – note d'orientation, adopté par le Bureau le 19 septembre 2011;

– l'avis A.1050 sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, adopté par le Bureau du CESRW le 30 septembre 2011;

– l'avis A.1051 relatif à l'avis commun du Conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale et du Conseil wallon de la politique scientifique concernant le Plan d'actions conjoint Wallonie/Bruxelles pour la recherche, entériné par le Bureau du CESRW le 10 octobre 2011;

– l'avis A.1052 relatif à l'avis du Conseil de la politique scientifique sur le rapport de la DGO6-Recherche concernant « Les crédits budgétaires affectés au soutien, à la valorisation et à la promotion de la R&D en Wallonie pour l'année budgétaire 2010 », entériné par le Bureau du CESRW le 10 octobre 2011;

– l'avis A.1053 relatif au projet de Code wallon de l'action sociale et de la santé – Partie réglementaire, adopté par le Bureau le 24 octobre 2011;

– l'avis A.1054 relatif à l'avis concernant la modification de l'AGW du 28 avril 2005 Art. 60-61 – Modification des règles de justification des subventions, adopté par le Bureau du CESRW le 24 octobre 2011.

Ils seront envoyés aux commissions concernées.

Les listes reprenant les documents transmis par les institutions européennes, les rapports, les arrêtés ministériels et les avis du CESRW ont été déposées sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

PROPOSITIONS

Prise en considération

Mme la Présidente. – L'ordre du jour en application des articles 86 et 119 du règlement appelle le Parlement wallon à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

– la proposition de résolution visant à promouvoir la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, déposée par Mmes Bertouille, Fassiaux-Looten, Salvi et Dethier-Neumann (Doc. 480 (2011-2012) – N° 1);

– la proposition de décret visant à créer un « Explorateur de droits », outil d'aide à l'information sur tous les droits des citoyens wallons, déposée par Mme Meerhaeghe, MM. Daele et Tiberghien (Doc. 481 (2011-2012) – N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération et seront envoyées à la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales.

DOCUMENTS

Dépôt

Mme la Présidente. – Le rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales par Mme Saudoyer relatif au rapport d'activités 2009 et à la planification des activités 2011 de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), au rapport d'activités 2010 de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), au programme d'activités pluriannuel (2010-2014) et au programme d'activités 2010 de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) ainsi qu'à l'audition de M. Brunet, administrateur général de l'IWEPS sera imprimé et distribué sous le document n° 475 (2011-2012) – N° 1.

Le rapport présenté en application de l'article 155 du règlement au nom de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports par M. Kilic relatif à la mission d'une délégation de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports du Parlement wallon à *Worldskills* Londres du 4 au 6 octobre 2011 a été imprimé et distribué sous le document n° 476 (2011-2012) – N° 1.

Le rapport présenté au nom de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports par M. Noiret relatif au débat sur la dette de la Région wallonne et le solde net à financer a été imprimé et distribué sous le document n° 477 (2011-2012) – N° 1.

Le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité par M. Senesael relatif au rapport d'activités 2010 de la Cellule de Développement territorial et à l'audition de M. Thierry Berthet, délégué général de la Cellule de Développement territorial a été imprimé et distribué sous le document n° 478 (2011-2012) – N° 1.

Le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité par M. Senesael relatif au rapport d'activités 2010 de la Direction générale opérationnelle de la mobilité et voies hydrauliques – DGO2 et à l'audition de M. Yvon Loyaerts, directeur général de la DGO2 a été imprimé et distribué sous le document n° 479 (2011-2012) – N° 1.

ÉLOGE FUNÈBRE DE MME PIERRETTE CAHAY-ANDRE

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, je vous demande de vous lever.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès d'une ancienne de nos collègues, Mme Pierrette Cahay-André, décédée le 18 octobre dernier.

Mme Cahay-André est entrée en politique par la porte communale, en devenant en 1971 bourgmestre de sa commune natale, Richelle. À la fusion des communes, elle devint échevine de Visé dont elle a également été plus tard bourgmestre et présidente de CPAS.

Pierrette Cahay-André fut élue Sénatrice en 1989. À la même époque, elle rejoignit le Conseil régional wallon et le Conseil de la Communauté française. En 1995, elle devint membre de la Chambre des représentants où elle siège jusqu'en 2007.

Membre du Conseil national des femmes belges, entourée au Conseil régional wallon, de six collègues féminines pour 97 confrères masculins, elle a milité activement tout au long de sa carrière pour une représentation féminine accrue au sein des assemblées parlementaires. Elle s'est également illustrée dans le domaine social.

Au nom des membres du Parlement wallon, j'ai adressé à ses proches nos plus sincères condoléances et je vous demande, en sa mémoire, de respecter un moment de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence.)

Je vous remercie.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente. – Chers collègues, conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE MME SIMONIS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE COMPROMIS INTERVENU POUR PROLONGER LE PROGRAMME EUROPÉEN D'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS »

Mme la Présidente. – L'ordre de jour appelle la question d'actualité de Mme Simonis à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le compromis intervenu pour prolonger le programme européen d'aide aux plus démunis ».

La parole est à Mme Simonis pour poser sa question.

Mme Simonis (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, effectivement, au tout début de la semaine, nous avons, avec soulagement et beaucoup d'espoir, appris par le Conseil des ministres de l'agriculture, le prolongement du programme européen d'aide aux plus démunis qui avait d'ailleurs déjà fait l'objet de questions d'actualité lors d'une précédente séance dans cette assemblée.

Ce programme est aujourd'hui prolongé pour deux ans, soit pour les années 2012 et 2013. À la suite de cet espoir et de ce soulagement, j'aurais voulu vous demander, Monsieur le Ministre, comment nous pourrions utilement travailler dans notre région, et en particulier dans votre commission, pour faire en sorte de préparer l'avenir parce que, sans vouloir être pessimiste, il y a sans doute dès à présent une pression forte à maintenir, à poursuivre. Je souligne d'ailleurs l'action que vous avez pu mener. À côté de cela, il y a peut-être également d'autres dispositions à prendre au niveau régional. J'aurais donc voulu vous entendre sur ce sujet.

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Merci, Madame Simonis, qui suit avec beaucoup d'attention ce dossier depuis de nombreux mois maintenant.

Vous m'avez interrogé à de nombreuses reprises et je sais que ce dossier vous tient à cœur, ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires ici présents, j'en suis sûr.

Il est vrai que ce dossier a traîné, suite au blocage de pays comme le Danemark, la Suède, l'Allemagne, mais aussi les Pays-Bas, la Tchéquie, qui ont finalement bloqué une situation qui existait depuis toujours, depuis 1985 en tout cas, c'est-à-dire l'utilisation des stocks agricoles pour les plus démunis en Europe.

Il est vrai qu'au fil du temps, comme je l'avais expliqué la dernière fois, ces différents stocks ont diminué, puisque la politique agricole commune a fait baisser les stocks présents sur le marché. Nous pouvons nous en réjouir. Nous sommes passés d'un système d'utilisation de ces produits agricoles pour les plus démunis à une partie qui est aujourd'hui achetée sur le marché européen pour pouvoir subvenir aux mêmes besoins.

Le blocage était donc important et lors du dernier Conseil européen, formé il y a trois semaines-un mois, le blocage a malheureusement persisté. Ensuite, lundi, bonne nouvelle, la France et l'Allemagne ont fait une déclaration. L'Allemagne disant pour sa part qu'elle revoyait sa position afin de permettre un déblocage pour les années 2012-2013.

C'est une bonne chose. Il faut pouvoir s'organiser très rapidement. Je demande que le Conseil européen de l'agriculture puisse se réunir formellement pour adopter ce point dans les meilleurs délais. Il faut pouvoir organiser l'ensemble de l'aide de distribution à l'ensemble des associations caritatives qui œuvrent sur le terrain, les CPAS et toute une série d'acteurs importants dans notre région. Nous sommes aux portes de l'hiver, il est urgent d'intervenir en la matière.

Au niveau belge, comment cela est-il organisé ? C'est le BIRB qui organise les choses au niveau de la Belgique, pour un montant de onze millions d'euros. Je rappelle que l'ensemble du Gouvernement wallon avait déjà pris position pour dire que s'il n'y avait pas d'intervention européenne, nous pourrions pallier les manques d'intervention au niveau européen. Grâce à l'espoir qui est né, nous ne devrons pas le faire mais, par contre, il y a toute l'organisation à mettre en place pour 2012-2013.

Pour la suite, parce que vous avez raison, gouverner, c'est prévoir, il faudrait évidemment continuer à négocier avec beaucoup de volonté sur le plan européen afin de permettre la poursuite, au-delà de 2013, de l'ensemble de ces dispositions au bénéfice des plus démunis, quitte à ce que le budget agricole soit déplacé, pour tout ou pour partie, vers le budget plus social au niveau européen.

Je n'ai pas de problème de principe là-dessus. Je veux quand même que l'on puisse garder le lien le plus fort possible entre les productions agricoles européennes et les plus démunis pour éviter d'aller chercher ailleurs qu'en Europe les produits dont les plus démunis ont besoin.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les informations qu'il a bien voulu me donner.

Pour ma part, je suis assez attachée à ce que la discussion autour de ce programme se passe bien en Commission de l'agriculture pour continuer à faire le lien avec la question de l'utilisation des stocks agricoles et ne pas, justement, comme un certain nombre de pays l'ont obtenu avant d'avoir ce prolongement, l'identifier en matière de politique sociale. Je pense que c'est peut-être aussi important que l'on aborde cette question dans la commission de M. Lutgen, donc, je reviendrai prochainement, avec mes autres collègues, car cela a fait l'objet d'une discussion lors de la précédente Conférence des présidents.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lutgen qui souhaite répliquer.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie d'abord l'action commune du Fédéral et des régions en la matière, dont la Ministre fédérale de l'Agriculture. Par rapport à ce que Mme Simonis vient de dire, c'est tous ensemble que nous pourrons relever le défi pour les années 2013-2014. Il y a différents acteurs au niveau fédéral – je pense notamment au Secrétaire d'État à la Pauvreté – qui peuvent agir et qui ont déjà agi.

QUESTION DE M. MAENE À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'INCINÉRATEUR DE GIVET »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maene à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'incinérateur de Givet ».

La parole est à M. Maene pour poser sa question.

M. Maene (PS). – Monsieur le Ministre, certains appellent ce projet une « unité de combustibles solides ». Dans le courrier que vous avez adressé à certaines communes, vous avez demandé qu'on vous transmette les dossiers d'enquête publique. Vous appelez cela – tout à fait correctement – « un incinérateur ».

Je vous remercie d'abord d'avoir répondu aux différentes sollicitations telles que nous les avons formulées précédemment en commission, et d'avoir permis aux communes riveraines de la zone frontalière de Givet d'avoir accès à cette enquête publique.

Comme vous le soulignez dans le courrier que vous avez transmis et qui est arrivé ce matin dans les communes, cette enquête doit être rondement réalisée, puisqu'on parle ici d'un délai de quatre semaines. Elle doit évidemment, être également la plus consistante possible.

Je voudrais porter le reflet des sentiments des communes et vous demander comment vous pourriez nous aider à franchir ce pas. J'ai parcouru ce dossier. C'est près de 600 pages de données techniques, quelque chose de totalement imbuvable. Je vois mal comment fonctionner de manière utile dans le cadre d'une enquête publique normale, si on ne dispose pas d'un minimum de données techniques également.

Je voulais savoir si le Service public de Wallonie pourrait éventuellement, à la demande, apporter son aide aux communes pour permettre une meilleure compréhension de ce qu'on souhaite réaliser.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Il s'agit d'un projet d'incinérateur aux frontières de la Wallonie qui concerne les communes limitrophes et dont l'intérêt environnemental n'est tout de même pas démontré.

Il est vrai que c'est un dossier fort technique.

Nous avons pris les dispositions utiles pour que les communes puissent lancer les enquêtes publiques. Nous avons rappelé l'importance de ces enquêtes dans le processus pour exprimer son avis.

D'autre part, en ce qui me concerne, j'attends un avis technique des services régionaux, notamment de l'Agence wallonne de l'air et du climat, sur l'ensemble des dossiers, ce qui me permettra d'avoir un avis technique régional. Cela n'empêche pas non plus d'être à disposition des communes au niveau des services régionaux pour les aider à décrypter le document et les éclairer par rapport à cette consultation.

Les services du SPW, en particulier les services du fonctionnaire technique de la Province de Namur, sont bien entendu à la disposition des communes pour ce faire. Il n'y a pas d'opposition à cette mission de conseil et d'éclairage à côté de la mission d'avis technique régionale qui sera menée par ailleurs.

Je ne demande pas mieux que d'aider les communes dans cette mission.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maene.

M. Maene (PS). – Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse, tant au niveau de son contenu que de la suite favorable que vous donnez à ma demande. C'est comme cela qu'il faut pouvoir fonctionner dans ce type de dossier.

QUESTION DE MME TROTTA À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA RÉELLE SITUATION DES LAMINOIRS DU RUAU À MONCEAU-SUR-SAMBRE »

QUESTION DE M. DESGAIN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'ANNONCE DE LA FERMETURE DU LAMINOIR DU RUAU À MONCEAU-SUR-SAMBRE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de Mme Trotta, sur « la réelle situation des laminoirs du Ruau à Monceau-sur-Sambre » et de M. Desgain, sur « l'annonce de la fermeture du laminoir du Ruau à Monceau-sur-Sambre » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la direction des laminoirs du Ruau à Monceau-sur-Sambre, qui est une filiale du groupe Beltram, a annoncé son intention de cesser ses activités pour la fin du mois de février 2012. On sait que l'usine connaît déjà de grosses difficultés depuis quelques années, qu'elle ne tourne plus à plein rendement et qu'il y a déjà eu des pertes d'emploi. La centaine de travailleurs et les syndicats ne s'attendaient toutefois pas si tôt à une telle annonce.

La procédure Renault est engagée. Évidemment, les syndicats ne désespèrent pas étant donné que la direction de l'usine avait prévu une production pour 2012.

Une première réunion de négociations aura lieu ce vendredi 18 novembre. Dans ce cadre, des actions ne sont pas à exclure.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu connaître la situation exacte des laminoirs. À côté des emplois directs qui sont menacés, combien d'emplois indirects seraient-ils touchés par la fermeture du site ?

Des contacts ont-ils été pris ? La fermeture de l'usine peut-elle encore être évitée ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain pour poser sa question.

M. Desgain (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ma collègue a déjà planté le décor de la situation : un laminoir qui fait des produits lents dans la région, une des nombreuses entreprises sidérurgiques encore présentes dans le Hainaut et sur l'ouest du Brabant wallon, un pôle sidérurgique dont on parle finalement trop peu alors qu'il connaît des difficultés – pas uniquement pour le laminoir du Ruau mais aussi pour d'autres usines. Celui-ci a toujours une présence importante dans le tissu industriel et un rôle structurant.

La direction a indiqué son intention de mettre fin aux activités de cette entreprise au profit de son unité de Valenciennes alors qu'on est dans un secteur où la concurrence n'est pas trop exacerbée par rapport à d'autres secteurs sidérurgiques. Quand on fait des produits lents pour le secteur de la construction et qu'on occupe une place intéressante dans sa niche industrielle et commerciale, on doit normalement pouvoir survivre et tenir le coup. Je vois que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Il faut maintenant profiter de tout le temps que la procédure Renault nous donne au niveau des pouvoirs publics pour explorer toutes les possibilités, maintenir une activité industrielle sur ce site et y pérenniser les emplois.

Il y a peut-être des synergies à rechercher avec d'autres outils.

Je voulais précisément vous interroger sur cette possibilité de synergies avec, par exemple, le four électrique – qui est encore dans le groupe Duferco à La Louvière

– qui se retrouve un peu isolé dans son schéma industriel depuis la scission avec les partenaires russes. Des possibilités de synergies peuvent-elles être envisagées pour consolider l'un et l'autre ? Des possibilités de synergies peuvent-elles aussi exister avec le haut fourneau de Carsid qui est toujours dans le giron de Duferco, éventuellement aussi avec la cokerie liégeoise pour une alimentation du haut fourneau carolorégien ? N'y a-t-il pas là aussi, des possibilités de synergies à rechercher avec des outils sur lesquels, de près ou de loin, la région a encore une prise ou dans lesquelles elle a une participation ?

Voilà les questions que je voulais vous poser, Monsieur le Ministre, au-delà de vous demander ce qui a été fait, depuis qu'on connaît les difficultés de l'entreprise, pour dégager une solution qui permettrait de garantir le maintien de l'outil. On sait qu'il y aura un besoin d'investissements pour le maintenir dans la durée et pérenniser les emplois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame et Monsieur les Députés, la situation du laminoir du Ruau est évidemment difficile.

Pour planter la situation, je rappelle qu'en 2007, nous étions à 1,2 milliard de tonnes d'acier produites dans le monde et à 1,4 milliard en 2010. Parallèlement, en Europe, on était à 200 millions de tonnes en 2007 et à 150 millions de tonnes en 2010. Parallèlement, la Chine est passée de 400 à 600 millions de tonnes de production d'acier sur l'année 2010.

Tout cela pour indiquer que l'absence de consommation d'acier est aujourd'hui un des problèmes majeurs dans ce secteur. La décision du groupe Beltram d'annoncer la fermeture du laminoir est une nouvelle très difficile à accepter puisque, comme vous l'avez l'un et l'autre indiqué, la direction n'avait pas émis de signe annonciateur d'une fermeture. Tout le monde s'attendait à ce qu'il y ait une adaptation de la production, mais pas une fermeture.

107 sont concernées : 26 employés et 81 ouvriers. Comme vous l'avez tous deux indiqué, la procédure Renault est en cours, ce qui signifie qu'aujourd'hui, étant donné que nous sommes encore dans la phase 1, les questions et les alternatives peuvent être mises sur la table. J'ai demandé à la SOGEPA, qui est le bras armé habituel de la région pour ce genre de difficultés, d'examiner toutes les hypothèses permettant de faire revenir Beltram sur sa décision, voire de trouver une alternative à Beltram.

Une des raisons qui ont été avancées par l'entreprise est le coût de production, qui est hors marché aujourd'hui. Cela est aussi dû au fait que des investissements devant assurer la compétitivité n'ont pas été réalisés et qu'ils devraient l'être, si on veut arriver à cette compétitivité. C'est donc ce à quoi nous travaillons.

Vous m'avez interrogé sur les synergies possibles avec d'autres outils. Il est clair que nous avons des contacts, tant avec le groupe Duferco qu'avec d'autres industriels pour voir dans quelle mesure une hypothèse positive de travail pourrait être recherchée pour justement faire une proposition complète à Beltram et ainsi, sauver le site et, au-delà, le maximum d'emplois.

Voilà la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Nous continuons à travailler. Je tiens à souligner que la situation est très difficile, en raison de la consommation faible d'acier en Europe, même dans le secteur de la construction où des stocks ont été reconstitués. Cela entraîne le fait qu'il y a, aujourd'hui, une demande d'acier qui reste très faible. Nous continuerons à travailler avec les représentants des travailleurs et avec toutes les parties prenantes pour tenter de dégager une solution qui sauve le laminoir du Ruau.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre. Je pense que cette annonce porte un coup supplémentaire à la sidérurgie wallonne. Ce n'est vraiment pas facile pour ces gens.

J'espère, si la fermeture ne peut être évitée, qu'un maximum d'emplois pourront être sauvés, notamment avec le reclassement de travailleurs sur d'autres sites.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Nous sommes dans une situation difficile où les outils se sont dispersés au fil du temps. Nous avons, dans le Hainaut, des schémas industriels qui ont perdu leur cohérence au niveau de la sidérurgie.

J'entends les éléments de réponse que vous apportez par rapport aux demandes que vous avez faites auprès de la SOGEPA. Cela me paraît vraiment important de pouvoir chercher à reconstituer un schéma industriel plus cohérent entre des outils qui sont aujourd'hui dispersés entre différents opérateurs.

Cela peut être une voie de reconsolidation du secteur. Ma crainte, à moyen terme, est que, sur l'ensemble du Hainaut, on perde progressivement différents outils qui, pris indépendamment, sont des coups durs mais qui finalement, déséquilibrent de plus en plus l'ensemble du schéma.

Je crains également qu'on se retrouve, au départ d'une région qui a de grandes qualités et encore de grands atouts pour la poursuite et la pérennité de la sidérurgie, avec un outil qui nous échappe totalement, vu la dispersion des opérateurs.

QUESTION
DE M. DISABATO À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LE DÉPÔT DE BILAN ANNONCÉ PAR LA DIRECTION DES LABORATOIRES THISSEN À BRAINE-L'ALLEUD »

QUESTION
DE M. BORSUS À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LA SITUATION DES LABORATOIRES THISSEN »

QUESTION
DE M. LANGENDRIES À M. ANTOINE,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
ET DES SPORTS,
SUR
« L'ANNONCE DU DÉPÔT DE BILAN DE LA SOCIÉTÉ NEXT PHARMA À BRAINE-L'ALLEUD ET L'URGENCE À PRÉSERVER LES DROITS DES 300 TRAVAILLEURS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de M. Disabato, sur « le dépôt de bilan annoncé par la direction des laboratoires Thissen à Braine-l'Alleud »; de M. Borsus, sur « la situation des laboratoires Thissen » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles et la question d'actualité de M. Langendries, sur « l'annonce du dépôt de bilan de la société Next Pharma à Braine-l'Alleud et l'urgence de préserver les droits des 300 travailleurs » à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, on arrive encore avec une décision qui, quand on additionne les diverses décisions d'entreprises, montre que la situation économique devient de plus en plus difficile, *a fortiori* dans un secteur qui, pourtant, est quand même relativement soutenu par la Wallonie, puisqu'il fait partie des différents pôles du Plan Marshall 2.vert, avec un soutien très fort à la pharmacie.

Qu'apprend-on hier après-midi ? Que le laboratoire Thissen a décidé de demander un dépôt de bilan au tribunal de commerce de Nivelles. C'est relativement inquiétant, mais c'était apparemment prévisible, puisque les syndicats disent que cela fait déjà assez longtemps qu'ils tirent la sonnette d'alarme et que la stratégie serait probablement de ne pas payer les prépensions. Il semblait y avoir déjà un accord pour garantir des prépensions et ils avaient subodoré que Next Pharma, qui est la maison mère, ne voulait pas cosigner l'accord qui avait été rédigé.

Cette situation est liée au fait qu'il n'y a plus de *cash*. J'ai entendu un chiffre de 2 000 euros. J'ai aussi entendu un autre chiffre, qui dit que la société faîtière, la maison mère, aurait réinjecté 4,7 millions d'euros dans l'entreprise, mais que cela n'avait malheureusement pas permis d'arriver à redresser la situation puisqu'il y aurait une perte de 30 % des ventes, donc des recettes.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir si cette entreprise a bénéficié du soutien de la région, et plus particulièrement du Plan Marshall 2.vert. Si tel est le cas, comptez-vous essayer de faire quelque chose pour récupérer ces montants, en étant aussi conscient que la première priorité est de pouvoir mener un plan social au bénéfice des travailleurs, parce que ce sont malheureusement eux les premières victimes de ce séisme ? Par ailleurs, par rapport à la question de la reprise possible de l'entreprise, avez-vous déjà pu prendre quelques contacts et voir si des possibilités existent ? On évoque le fait que la curatelle pourrait laisser quelques travailleurs travailler, et qu'une autre partie serait licenciée, mais y aurait-il une possibilité de sauver un maximum d'emplois ? Si tel n'était pas le cas, si ces personnes étaient licenciées, y aurait-il des possibilités de reclassement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaitais également faire le point sur ce dossier. Je ne vous cache pas notre inquiétude et notre perplexité, puisqu'un certain nombre de mauvaises nouvelles s'accumulent concernant la situation socio-économique de notre région. C'est pour cette raison que je me permets de m'adresser à vous et aussi au Ministre Antoine, dont je ne sais qu'il ne pouvait ou ne souhaitait nous rejoindre aujourd'hui concernant cette situation.

Tout d'abord, c'est entre 300 et 350 emplois directs qui sont concernés. C'est aussi une activité qui est présentée comme extrêmement porteuse dans le conditionnement, la recherche et la production. Next Pharma avait par ailleurs affiché son ambition d'être reconnue par l'Administration américaine comme étant compétente en matière de médicaments, pour être accréditée en matière de produits.

Aujourd'hui, malgré l'injection des 4,5 millions d'euros, il semble que cette entreprise soit à bout de souffle. Par ailleurs, la réaction du personnel, dont je comprends totalement la désespérance, avec cette image de séquestration, de voie de faits, dégage une image des relations sociales en Région wallonne qui pose question du côté du monde économique et patronal.

Je souhaite être extrêmement constructif et me tourner vers l'avenir, et en particulier vers le Ministre de l'Économie puisque c'est bien évidemment vous qui êtes en première ligne au niveau wallon. Qu'est-il encore aujourd'hui possible et envisageable comme perspectives d'activité pour cette entreprise ou, éventuellement, pour cette activité dans le contexte d'une autre entreprise ? Quelle est l'articulation avec les pôles de développement et de compétitivité, puisqu'on sait que le secteur pharmaceutique a été pointé par le Gouvernement wallon comme étant porteur de perspectives et d'avenir ?

La possibilité de créer des comités de vigilance pour essayer d'être, en amont, aussi anticipatif possible par rapport à des situations comme celles-ci avait été précédemment évoquée ici même. Qu'est-ce qui a été fait à cet égard ? Le gouvernement a-t-il été informé ? Par ailleurs, quelle stratégie a été développée ? Quel est l'état des contacts que le Ministre régional de l'Emploi évoquait récemment à la lumière d'une *interview* ? Bref, l'avenir est-il encore possible pour cette activité, pour les travailleurs et cette entreprise ?

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre Marcourt, vous répondez aussi au nom du Ministre Antoine ? Oui, bien.

La parole est à M. Langendries pour poser sa question.

M. Langendries (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je crois qu'il y a effectivement, du point de vue du contexte, beaucoup de choses qui ont été dites par mes collègues.

Il y a une série de questions qui ont été posées et sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Néanmoins, Monsieur le Ministre, sur le volet de l'emploi, j'aurais voulu vous demander si vous pensez qu'il est possible, dans un avenir rapide, sans doute dans les heures et dans les jours qui viennent, qu'un dialogue renaisse rapidement entre les travailleurs et leur employeur.

On sait et on a entendu ces dernières heures que le climat est relativement tendu. Je pense qu'il faut pouvoir désamorcer cela rapidement pour qu'un dialogue renaisse.

Je voulais vous demander quelles sont, à courte échéance, les rencontres, les réunions qui sont prévues pour faire avancer les choses et réaffirmer aussi, comme d'autres l'ont fait, que cette manière de fonctionner, de déposer le bilan lundi et cette prospection courte dans l'avenir, qui semblent être celles de la société, n'est pas une manière de fonctionner qu'on peut cautionner. Il faudra absolument qu'on veille, vous et votre collègue, Ministre de l'Emploi, à ce que les droits des travailleurs soient préservés et qu'on puisse faire en sorte qu'un plan social se dégage et que les choses, pour ce qui concerne les travailleurs, puissent être vécues correctement.

Je pense que c'est le *minimum* à attendre d'une société qui, par ailleurs, je pense, comme d'autres sociétés en Wallonie, a l'occasion d'être soutenue par la région à travers divers plans.

Je trouverais logique que ce dialogue se réinstalle et que les choses soient pensées dans l'optique de préserver au maximum les travailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Messieurs les Députés, la violence de l'annonce est évidemment un élément tout à fait étonnant dans le modèle social belge puisque, d'une manière tout à fait inopinée, l'entreprise a annoncé son intention de faire aveu de cessation de paiement dans les jours qui viennent. Lundi, pour être précis.

Aujourd'hui, il faut tout faire pour renouer le dialogue. Au moment où je m'exprime devant vous, une réunion se tient en mon cabinet avec le représentant des travailleurs. Parallèlement, un représentant du Ministre de l'Emploi a été sur les lieux pour rencontrer les responsables de l'entreprise.

La situation économique de cette entreprise est difficile, puisque les actionnaires ont avancé environ une dizaine de millions d'euros depuis qu'ils ont repris cette entreprise et qu'il y aurait, en 2011, un déficit d'exploitation de plus de huit millions d'euros.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est obtenir que l'entreprise accepte, soit de se mettre sous plan de réorganisation judiciaire, soit de négocier avec les clients et les candidats repreneurs une solution qui assure la pérennité de cette entreprise.

Depuis l'annonce de l'intention de faire aveu de cessation de paiement, nous avons été contactés par des clients et par des repreneurs qui se montrent intéressés par la poursuite de l'activité. Je pense que c'est un élément important qui devrait nous permettre, c'est en tout cas l'espoir que je fonde, de négocier et d'ouvrir la voie à une pérennité, si possible de tout, en tout cas d'une partie significative de l'emploi.

Pour être précis, il y a 280 équivalents temps plein, 304 personnes occupées dans cette entreprise qui produit un certain nombre de médicaments qui, malheureusement, sont aujourd'hui concurrencés par des produits meilleur marché.

Vous m'avez interrogé sur la question du Plan Marshall. Il y a effectivement un projet qui a été retenu dans le cadre de BioWin. Ce projet est fait en collaboration avec d'autres entreprises et un certain nombre de centres de recherche. Un montant d'un peu plus d'un million a déjà été fixé, non pas au profit de Next Pharma ou des laboratoires Thissen, mais bien du consortium tout entier.

Je pense que ce projet mérite d'être continué, mais nous examinerons quelles conséquences juridiques cela a à l'égard de l'entreprise.

Ce que je demande, c'est qu'on puisse redémarrer un dialogue sérieux et que tout le monde puisse se mettre autour d'une table, pas nécessairement à l'intérieur de l'entreprise, mais en dehors, de manière à – même si l'annonce a été particulièrement violente et je pense très mal ressentie, à juste titre, par les travailleurs –, de demander aussi à la direction de faire des ouvertures, comme le demande mon collègue M. le Ministre Antoine, la préservation des droits des 300 travailleurs et qu'on ne puisse pas, au travers de l'aveu de cessation de paiement, se soustraire à ses obligations. Cela permettrait de faire en sorte que nous puissions assurer cet avenir, notamment, et c'est un élément important, d'autres entreprises pharmaceutiques présentes en Wallonie collaborent avec les laboratoires Thissen qui sont propriété de Next Pharma et qui pourraient être intéressés par la possibilité de collaborer avec eux à une solution de sauvetage d'une partie en tout cas de l'activité.

Ces éléments méritent attention.

J'aurai l'occasion d'en reparler avec vous dans les jours qui viennent, mais il me semble que nous devons absolument tenter de convaincre l'entreprise d'éviter la solution brutale qui serait la déclaration de faillite de l'entreprise.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour sa réponse.

En fait, ce qui laisse une suspicion sur la volonté délibérée d'organiser cette faillite, c'est la manière de faire, puisqu'au lieu d'essayer d'avoir une procédure de réorganisation judiciaire, il y a certains mécanismes juridiques qui permettent de ne pas tomber en faillite directement et de trouver des solutions. Cela nous fait croire que c'était bien organisé, bien orchestré pour justement ne pas payer le fameux plan social que les syndicats réclament à juste titre.

Je voulais vous remercier tout d'abord pour votre rapidité de réaction puisque l'annonce a été faite hier qu'une réunion se tient aujourd'hui, mais aussi me réjouir du fait que plusieurs repreneurs se soient manifestés et qu'on ait éventuellement des possibilités pour qu'il y ait une pérennité de l'entreprise, en tout cas qu'on limite à tout le moins les dégâts.

Dernière chose, c'est aussi le lien peut-être à faire avec le contexte mondial, puisqu'on parle des Chinois et l'internationalisation.

Mme la Présidente. – Monsieur Disabato, votre temps de réplique est épuisé.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de réponses et pour vos intentions affichées. Merci aussi au Ministre de l'Emploi de nous rejoindre en fin de débat sur cet important sujet.

En ce qui concerne le dossier, je crains que les intentions, aussi bonnes soient-elles, ne suffissent pas. Je crois dès lors que le gouvernement, dans des dossiers difficiles comme ceux-là, est vraiment « au pied du mur ». Que pouvez-vous faire concrètement ?

Bien sûr, il faut tenir des réunions. Bien sûr, il faut faire des déclarations, mais en termes d'actions, où se situe l'espace de réaction du gouvernement ?

Nous déplorons cette décision brutale de l'entreprise comme, en même temps, la séquestration de la direction qui ne va pas amener de solution. Sur ce dossier, nous attendons la concrétisation des intentions ainsi que la réponse de M. Langendries.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Merci, Monsieur Borsus, de me céder la parole.

Je pense effectivement qu'il faut souligner la réactivité des deux ministres concernés qui, l'un comme l'autre, dans un esprit de collégialité, ont intérêt à ce qu'un représentant de leur cabinet soit présent en même temps dans les réunions futures.

Nous n'avons pas de doute sur la capacité des ministres et du gouvernement de convaincre l'entreprise. Le soutien de la région est encore possible d'une quelconque manière. Effectivement, dans le contexte compliqué de ces dernières heures, chacun doit faire un pas et la raison doit l'emporter, tant pour les travailleurs que pour l'employeur. Je ne doute pas qu'il y aura, dans les jours qui viennent, matière à revenir sur ce sujet d'importance, puisqu'on parle de 300 emplois menacés.

QUESTION DE M. STOFFELS À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'EFFET D'AUBAINE DÉNONCÉ PAR LE CRIOC SUITE À L'ANNONCE D'UN CHANGEMENT DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS VERTS AU 1er DÉCEMBRE 2011 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'effet d'aubaine dénoncé par le CRIOC suite à l'annonce d'un changement du dispositif des certificats verts au 1er décembre 2011 ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le gouvernement précédent avait mis en place une politique en faveur de

la production d'électricité au départ du photovoltaïque qui avait pour objet non seulement de sensibiliser mais aussi de permettre aux investisseurs particuliers d'amortir, dans des délais raisonnables, leurs investissements. Le gouvernement actuel décide, maintenant et pour une période de deux ans, de réduire le nombre de certificats verts accordés en faveur des installations éoliennes.

Par rapport à cette décision, le CRIOC avance une critique et se demande si le gouvernement actuel n'a pas agi dans la précipitation. En effet, il est vrai que si dans le marché global des certificats verts, l'investisseur particulier privé doit progressivement disparaître, la mesure qui a été proposée par la région concerne les années 2012-2013, mais la mesure esquissée par la CWaPE va jusque l'année 2020 et prévoit la disparition totale des certificats verts en faveur des installations photovoltaïques.

Donc, si le particulier doit disparaître dans le marché des certificats verts, ne fera-t-il pas place aux professionnels ? De toute façon, le gouvernement ayant décidé d'augmenter le quota de certificats verts jusqu'à 37,9 % d'ici 2020, le certificat vert ira, non pas en faveur du particulier qui a investi dans le photovoltaïque, mais en faveur des industriels qui ont investi dans des installations beaucoup plus importantes. La question posée par le CRIOC est donc la suivante : le gouvernement n'a-t-il pas réagi dans la précipitation ?

Une deuxième remarque est inspirée par un article publié ce matin dans *Vers l'Avenir* et qui fait état de la situation des carnets de commandes des installateurs du photovoltaïque. Ceux-ci déclarent à l'heure actuelle que leurs carnets de commandes explosent, vu l'ensemble des demandes qui leur sont adressées et, le délai final du 1er décembre approchant, il y en a de plus en plus. Le risque existe qu'une série de professionnels ne puissent pas respecter le délai des six mois pour mettre en place les installations financées par les particuliers via un acompte à hauteur de 20 % avant la fin de ce mois.

Le ministre prévoit-il des mécanismes d'une certaine souplesse pour permettre aux investisseurs qui essaient, via un acompte de 20 %, de se mettre en conformité par rapport aux règles ? C'est par exemple le cas où la carence de l'installateur empêche les investisseurs de respecter la deuxième règle, à savoir celle qui prévoit que l'investisseur doit avoir investi dans une installation photovoltaïque qui soit opérationnelle au plus tard dans les six mois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Madame la Présidente, une fois de plus, nous voilà face à une question d'actualité d'importance évoquée par M. Stoffels, comme le font remarquer certains de ses collègues.

Nous avons été surpris par la communication du CRIOC. Après avoir pris contact, il s'agit en fait d'une communication globale visant l'ensemble des dispositifs, principalement les dispositifs flamands, bruxellois et la dimension fédérale. C'est une réflexion globale qui peut d'ailleurs apparaître, en première lecture, comme paradoxale puisque, dans un premier temps, on retrouve la critique des risques d'effets d'aubaine. Dans un second temps, il y a l'appel à rester vigilant à ce que le consommateur continue à pouvoir investir.

Pour ce qui concerne la Wallonie, car cela relève de ma responsabilité et je suppose que je ne suis invité qu'à répondre sur ce volet-là, nous sommes dans le juste équilibre entre, d'une part, la volonté de poursuivre un soutien au consommateur individuel – je rappelle que la CWaPE avait fait des propositions beaucoup plus dures et plus rapides, discutées en commission et au travers de quelques auditions, et que nous avons décidé d'un decrescendo lent au niveau du Gouvernement wallon, de telle sorte qu'on puisse continuer à investir –, d'autre part, l'accompagnement – pour éviter les effets d'aubaine – en parallèle des diminutions de prix de la fourniture. On parle, en deux ou trois ans, d'une diminution de 30 % à 40 % du coût de base du panneau photovoltaïque.

C'est la raison pour laquelle nous sommes dans le juste équilibre sur ce volet, mais il est vrai que l'incertitude qui plane – et là, je sors de ma sphère stricte de compétences – sur les dispositifs fiscaux fédéraux, a pour conséquence qu'il y a une accélération en fin d'année.

(Réaction de M. Borsus.)

Monsieur Borsus, cela peut vous paraître drôle, mais il y a une incertitude ou peut-être pouvez-vous nous rassurer et nous garantir qu'il n'y a pas de problème en la matière ? Il y a une incertitude qui fait planer le doute et qui fait qu'il y a une série d'accélérations.

(Réaction de M. Borsus.)

Monsieur Borsus, si vous avez un problème, vous pouvez m'interpeller.

M. Borsus (MR). – Je le ferai bien volontiers.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – C'est très gentil et vous le ferez en commission. Et vous me laissez répondre, si vous le voulez bien, Monsieur Borsus.

Tout cela, parce qu'on ose dire que le Fédéral risque de remettre en question les dépenses fiscales nécessaires pour soutenir les consommateurs wallons, bruxellois et flamands pour l'aider, pour le soutenir dans son investissement économiseur d'énergie.

(Réaction de M. Borsus.)

Mme la Présidente. – Monsieur Borsus, vous n'avez pas la parole.

M. Borsus (MR). – Un ministre ne donne pas des propos contraires à la vérité !

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Nous verrons ce qu'il en sera, Monsieur Borsus, dans quelques jours. Peut-être le résultat va-t-il tomber.

Toujours est-il que l'incertitude est là et que je comprends la question posée par M. Stoffels. Je comprends évidemment aussi les réactions du CRIOC car je pense qu'il faut de la stabilité, de la prévisibilité. Notre système a été négocié pour la Région wallonne, tant avec le CRIOC qu'avec les opérateurs et les installateurs. Tout le monde a marqué son accord sur la décroissance progressive qui accompagne simplement l'évolution du prix à la baisse.

Bien entendu, nous restons attentifs à ce que chacun puisse investir dans ce créneau. J'espère que le Fédéral en fera autant.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Quatre éléments de réflexion. Premièrement, la CWaPE est un conseiller, pas un décideur. C'est toujours le gouvernement qui décide.

Deuxièmement, la justification que la réduction du nombre de certificats verts doit être parallèle à la diminution du coût est correcte mais interviennent là-dedans une série de facteurs tels que la ristourne fiscale des 40 % évoquée par le ministre.

Troisièmement, il me semble que le plus dommageable par rapport à la politique énergétique est une politique de *stop and go*. Nous avons besoin de créer une certaine confiance de l'investisseur, en ce compris de l'investisseur privé, par rapport aux énergies renouvelables.

Quatrièmement, veillons – parce qu'on vient encore de prendre connaissance d'une certaine série de communications parues dans la presse – à ce que la facture énergétique ne se transforme pas en fracture énergétique.

QUESTION DE M. MOUYARD À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES INDEMNITÉS RÉCLAMÉES À LA PROVINCE DU BRABANT WALLON PAR LA PROVINCE D'ANVERS POUR LA RÉNOVATION D'UNE CATHÉDRALE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mouyard à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les indemnités réclamées à la Province du Brabant wallon par la Province d'Anvers pour la rénovation d'une cathédrale ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, comme vous le savez, la Province d'Anvers a déjà assigné la Province du Brabant wallon et vient à nouveau de le faire concernant des notes de créances que le Brabant wallon refuse d'honorer pour des travaux réalisés à la cathédrale de Malines.

Rapidement, de quoi s'agit-il ? Du temps du Brabant unifié – on parle de l'archevêché de Malines-Bruxelles – il y avait un accord entre le Brabant et la Province d'Anvers pour se répartir la facture des rénovations de la cathédrale et du logement de l'archevêque. Suite à la scission du Brabant, une clé de répartition entre la Province d'Anvers, les deux Provinces de Brabant et la Région de Bruxelles-Capitale a été décidée.

Les factures qui arrivent – on parle de 35 000 euros, de 630 000 euros et de 5 millions d'euros prochainement – concernent des travaux de protection du patrimoine qui ne sont plus du tout dans l'esprit de la loi de 1809, dans le cadre du financement des cultes et des obligations des uns et des autres en la matière. Je parle de protection du patrimoine, parce que la cathédrale de Malines se retrouve dans tous les guides touristiques de Flandre en tant qu'édifice à visiter. Une des dernières factures envoyées à la province du Brabant wallon concerne l'obligation de prévoir des toilettes séparées pour les hommes et les femmes visitant cette cathédrale. Nous ne sommes donc plus dans l'esprit de la loi et de l'exercice du culte mais bien dans la protection du patrimoine et le tourisme qui sont des compétences régionales.

Si je me permets d'attirer aujourd'hui votre attention sur ce sujet, Monsieur le Ministre, c'est parce que nous sommes bien dans le cadre de compétences régionales. Je ne pense donc pas que ce soit à une province de payer cela. De plus, votre collègue, le Ministre Furlan, fait partie du groupe de travail mis en place puisque, historiquement parlant, l'Archevêché avait des frontières qui ne coïncident plus du tout avec les limites provinciales ou régionales. Ceci devient finalement ubuesque et n'a plus ni queue ni tête, puisque le Brabant wallon doit maintenant intervenir pour des travaux à la cathédrale de Malines. Je ne vois pas ce que le Brabant wallon vient faire là-dedans.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, que vous puissiez me dire où en est ce groupe de travail. Je pense qu'il faut maintenant avancer. De plus, n'oubliez pas que votre collègue a la tutelle sur les pouvoirs locaux et donc que si l'un d'entre eux se trouve injustement en difficulté, il faut pouvoir lui venir rapidement en aide. La situation, au vu du montant des factures annoncées et quand on connaît les finances des pouvoirs locaux, ne peut plus perdurer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, la question que vous posez est importante, même si, lorsqu'on prend connaissance du dossier, on ne manque pas d'être étonné, vous l'avez dit à plusieurs reprises, du fait que

la Province du Brabant wallon doive intervenir sur un édifice religieux basé en Flandre.

C'est le résultat de la scission de la Province de Brabant. Dans cette scission, il est indiqué que chaque province reprendra les obligations, en partie en tout cas, de la province de Brabant unifiée. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il faut sortir de cette difficulté. Vous avez raison de dire qu'un groupe de travail, à l'initiative du SPF Justice, a été constitué et que l'on va examiner la manière de sortir de cet imbroglio.

Je vous rejoins totalement, lorsque vous dites qu'il y a dans le fait d'adresser ces factures, un comportement pour le moins cavalier. Lorsque vous demandez à quelqu'un de contribuer à quelque chose, vous vous mettez d'accord avec lui sur les travaux, l'ampleur des travaux et la manière de les mener, de façon à assurer la transparence des choses. Ce que l'on peut constater ici, c'est que la Province du Brabant wallon se retrouve avec une déclaration de créance pour des travaux pour lesquels elle n'a pas du tout été associée, et sans d'ailleurs que l'on ait déterminé s'ils étaient totalement pertinents au moment où ils ont été décidés.

Cela est renforcé par le fait que la cathédrale est classée et que, tout comme cela existe chez nous, les services du patrimoine de la Région flamande ont dû intervenir. Il faut évidemment examiner dans quelles conditions ils ont dû le faire. Il importe également de vérifier si tous les subsides qui auraient pu être octroyés par les autorités de la Région flamande ont bien été sollicités et obtenus avant de se lancer dans des travaux et de réclamer la facture à d'autres.

Le montant en jeu, soit 600 000 euros, n'est pas mineur. Vous avez annoncé un montant supérieur que je ne connaissais pas et qui n'a pas été mentionné dans la note qui m'a été rédigée. Dans le groupe de travail, nous ferons face au respect des obligations mais au strict respect des obligations, sans dépasser celles-ci en étant complaisant avec des factures qui ne seraient pas étayées d'arguments probants.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse car elle est empreinte de beaucoup de sagesse. Cette situation ne peut pas persister comme cela.

Je me permets également d'attirer votre attention sur le fait que, dans le cadre du groupe de travail, on pourrait s'interroger sur le fait qu'il s'agit de l'archevêché de Malines-Bruxelles et que l'archevêque est le chef de l'église belge. N'est-ce pas au niveau de l'ensemble des régions que cela doit se discuter ? On se retrouve ici dans une autre dimension.

Dans une vie antérieure, j'étais député provincial à Namur et je vous indique que les Provinces de Namur et de Luxembourg paient pour la cathédrale de Namur. Ce niveau de pouvoir est logique dans l'esprit de la loi de 1809. Mais ici, nous ne sommes plus du tout dans ce cadre. D'ailleurs, le Saint Siège de 1961 enjoignait les églises dans les différents pays à respecter leurs frontières, à calquer leurs frontières sur les frontières administratives du pays où elles ....

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Mouyard. Vous avez reçu quelques secondes supplémentaires il y a un instant, n'en abusez pas !

QUESTION DE M. DODRIMONT À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE RISQUE DE PÉNURIE D'EAU DANS CERTAINES COMMUNES DE WALLONIE »

QUESTION DE M. LANGENDRIES À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES PÉNURIES D'EAU DANS CERTAINES COMMUNES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de M. Dodrimont, sur « le risque de pénurie d'eau dans certaines communes de Wallonie » et de M. Langendries, sur « les pénuries d'eau dans certaines communes » à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les analyses se suivent et ne se ressemblent pas. L'année dernière, à pareille époque, nous parlions d'inondations, de problèmes de débordement de cours d'eau et, cette année, nous parlons plutôt de pénurie d'eau.

C'est ainsi que l'on signale sur le territoire wallon, en Province de Luxembourg dans un cas, en Hainaut dans un autre cas, deux communes se trouvant en état de pénurie, les nappes phréatiques ne pouvant plus être puisées dans ces deux cas de figure.

Une certaine psychose pourrait naître suite à ces informations. J'aimerais donc, Monsieur le Ministre, que l'on puisse faire le point sur la situation exacte. Qu'en est-il par rapport aux deux communes concernées par la pénurie ? Qu'en est-il de l'ensemble du territoire wallon, sachant que l'on ne peut pas prévoir ce que seront, dans les prochains jours, les conditions climatiques ? La pluie sera-t-elle au rendez-vous ? Continuerons-nous à constater ce phénomène de sécheresse, que nous observons depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Monsieur le Ministre, y a-t-il des mesures que vous entendez prendre ? Une information sera-t-elle donnée aux communes, aux consommateurs ? Qu'a-t-on prévu dans le cas où la situation s'aggraverait dans les prochains jours ? Y a-t-il, de la part de votre département, une volonté particulière d'aborder cette problématique et de prendre, s'il le faut, des mesures afin d'éviter que l'on en arrive rapidement à une pénurie plus importante, ce qui pourrait causer des problèmes pour tous les consommateurs ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Langendries. Voulez-vous poser votre question de votre banc ?

M. Langendries (cdH). – Ce n'est pas que je veuille poser ma question de mon banc, mais mon collègue a été tellement complet dans ses questions qu'il ne m'en reste plus qu'une. Je souhaiterais donc effectivement la poser depuis mon banc, si cela ne vous pose pas problème.

Monsieur le Ministre, le phénomène que mon collègue a évoqué semble être propre à des communes qui ont décidé d'utiliser leur propre réseau pour arriver à leurs fins.

Mme la Présidente. – Monsieur Langendries, vous ne pouvez pas disposer de documents. Je veux bien que vous restiez à votre banc, mais vous devez me regarder droit dans les yeux ! Désolée, mais cela ferait jurisprudence.

M. Langendries (cdH). – Je sais que M. Borsus est situé suffisamment près de moi pour me contrôler. Je ne voudrais pas être l'objet d'une polémique au sein de ce parlement. Je comptais faire gagner 45 secondes à tout le monde, mais je vais me rendre à la tribune pour poser ma question.

Monsieur le Ministre, ma dernière question complète ce qui a déjà été dit par mon collègue. Il me semble que les communes qui sont, pour le moment, concernées par le problème de manière accrue, sont des communes qui, sur leur territoire, ont décidé d'assumer elles-mêmes leur problème d'eau au travers de sources qui existent sur leur territoire. Pouvez-vous le confirmer et, le cas échéant, pour rassurer l'ensemble de ces communes, confirmer que la Société wallonne des eaux serait disposée à les alimenter ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Madame la Présidente, Messieurs les Députés, il s'agit d'une problématique qui n'est pas abordée pour la première fois et qui a déjà fait l'objet de questions à l'une ou l'autre reprise.

J'ai pris, comme vous, connaissance des articles de presse qui évoquaient des risques de pénurie d'eau. La situation n'est pas particulièrement alarmante à ce stade. Les services de la région, et en particulier la SWDE, suivent de près la situation. Il y a donc des mesures régulières. Les derniers relevés datent d'hier, je n'en dispose pas encore, je devrais les recevoir dans le courant de la journée. Les niveaux des nappes sont relevés. Il y a donc un suivi attentif de cette situation.

Différentes situations sont rencontrées et si l'on prend, par exemple, la Commune de Chimay, il s'agit d'une commune qui est en régie autonome et pour laquelle, dès lors, je ne dispose pas d'informations. C'est un choix d'autonomie communale que je respecte tout à fait mais, par définition, il s'agit là d'une situation dans laquelle l'action de la région est moins directe.

Pour ce qui concerne un certain nombre de communes ardennaises, les nappes sont en général plus superficielles et donc, lorsqu'il y a des variations dans les précipitations ou des périodes plus longues sans précipitations, cela se marque plus vite sur le niveau de la nappe phréatique.

Nous suivons la situation et il n'y a pas de signaux d'alarme particuliers. S'il s'avérait qu'il y a une pénurie d'eau dans certaines communes, les moyens seraient mis en œuvre par les différentes autorités pour ne pas laisser la population sans accès à l'eau.

Pour le moyen et le long termes, je vous rappelle également que j'ai chargé la SWDE de travailler à un schéma régional d'approvisionnement en eau pour évaluer globalement la ressource disponible et, surtout, la manière dont elle peut être répartie dans la région. Un des enjeux, c'est que l'on puisse transférer de l'eau, à certains moments, d'une région vers une autre. Il s'agit d'adopter un schéma qui est davantage émaillé, qui permette davantage de mutualiser la ressource à l'échelle régionale. C'est le schéma directeur de la ressource qui est déjà à l'étude à la SWDE depuis l'année dernière et qui, dans les prochains mois, pourra aboutir pour être un outil très utile afin d'éviter que des problèmes restent locaux. Il importe que ces problèmes soient, au contraire, résolus grâce à une certaine mutualisation régionale, par un réseau plus efficace pour les transferts d'eau, lorsque cela s'avère nécessaire.

En conclusion, il n'y a pas de quoi s'inquiéter à ce stade mais nous suivons, bien évidemment, la situation de près.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse. Il est vrai que nous ne pouvons pas prévoir les précipitations. D'ailleurs, à l'attention de M. Antoine, voici une citation en lien avec la situation qui nous occupe maintenant : « *On dit que la pluie tombe comme nous tombons amoureux, c'est toujours en déjouant les prévisions* ». Ce n'est pas de Gilles Mouyard, c'est de Martin Page !

(Rires.)

Monsieur le Ministre, je vous remercie d'être particulièrement attentif à cette situation d'éventuelle pénu-

rie en eau. L'eau est une ressource essentielle pour nous tous.

(Réaction dans l'assemblée.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Je retiens comme important, au terme de cette intervention, que le ministre a demandé, et l'obtiendra sans doute incessamment sous peu, l'information délivrée par la Société wallonne des eaux, afin que l'on puisse rééquilibrer les besoins particuliers de régions, sous-régions, voire de communes particulièrement exposées.

QUESTION DE M. CRUCKE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'APPEL DU MINISTRE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'appel du Ministre-Président de la Communauté germanophone ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre-Président, dans le cadre des festivités de la Communauté germanophone, votre « quasi » homologue Karl-Heinz Lambertz a tenu, lundi soir, des propos assez précis sur l'évolution institutionnelle de ce pays et de sa communauté, qu'il voit transformée en région. Il a évoqué la réalité de quatre régions dans notre pays.

Quand on prononce ce type de discours, quand on sait que l'ensemble des partis politiques germanophones sont favorables à cette idée, on peut penser que M. Lambertz a dû vous en parler. Vous êtes le premier intéressé, en tant que Ministre-Président de la Wallonie.

Avez-vous eu un dialogue avec le Ministre-Président germanophone, même si j'ai pu comprendre que tous les membres de votre parti n'étaient pas sur la même longueur d'onde. En effet, le président de la Chambre s'est empressé de dire que cela ne l'intéressait pas. Il faut bien qu'il existe !

En ce qui vous concerne et en ce qui concerne le Gouvernement wallon, une position a-t-elle été adoptée ? Des négociations ont-elles été entreprises avec le Ministre-Président germanophone ? Un calendrier est-il prévu ? Concernant la proposition du Ministre-Président germanophone, y a-t-il réellement un plan précis, concret, un échéancier dont nous pourrions disposer ? Ou bien alors, sommes-nous dans un moment de festivités où, parfois, on se laisse aller à d'autres penchants que ceux de la réalité politique ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, j'ai effectivement entendu « dans le poste », comme on dit, les déclarations de mon homologue Karl-Heinz Lambertz. Ce n'était pas une surprise. Déjà, dans la déclaration de 2007 du Parlement de la Communauté germanophone, ces mêmes principes ont été affirmés.

Plus généralement, que peut-on dire de l'évolution institutionnelle en cours en Belgique ? Que nous avons affaire à un choix qui n'est pas celui de quatre entités. Le Fédéral a travaillé sur un autre modèle : nous ne sommes pas devant le choix entre des régions ou des communautés. On aurait pu partir de deux grandes communautés, ce qui était le dessein émis par la Flandre à un moment donné avec des compétences pour les deux autres entités qu'auraient été la Communauté germanophone et Bruxelles. Ce n'est pas ce que les négociations ont retenu. Ce n'est pas davantage une communauté *versus* une région puisque, dans le fond, on est déjà aujourd'hui devant des régions qui ont parfois des compétences communautaires.

En Flandre, c'est évident. Il y a confusion entre la communauté et la région. Chez nous, avec les accords de la Saint-Quentin, des compétences attribuées aux communautés ont été déférées aux régions, c'est l'article 138 de la Constitution. Pour ce qui concerne la Communauté germanophone, des compétences régionales lui ont été accordées par l'article 139 de la Constitution. Il s'agit donc d'une communauté avec des compétences régionales et nous sommes une région avec des compétences communautaires. On est dans un pays où les choses ne sont jamais, en termes de tracé, aussi évidentes qu'on le souhaiterait.

Comment l'avenir se prépare-t-il ? Nous avons déjà eu un groupe de travail à l'issue d'un gouvernement conjoint, qui a décidé de la mise sur pied d'un comité stratégique de réflexion mixte Communauté germanophone-Région wallonne sur les questions institutionnelles. Il a été mis en veilleuse, le temps des négociations institutionnelles fédérales. On connaît maintenant le cadre qui s'esquisse, les compétences transférables qui sont de deux natures, à savoir les compétences aux communautés et aux régions avec des compétences qui vont parfois avoir des conséquences complexes. Par exemple, le transfert de la compétence du tourisme aux régions, ce qui arrange Bruxelles, entraîne le fait que cette compétence, transférée par la communauté à la Région wallonne et à la Communauté germanophone, redevient régionale, de sorte que nous devons prendre un accord – article 139 – qui permette de recéder cette compétence à la Communauté germanophone. Vous suivez le raisonnement ?

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre-Président, je vous invite à conclure.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Si nos négociateurs avaient été aussi brefs sur les questions institutionnelles, je les aurais félicités.

Mme la Présidente. – Montrez l'exemple.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, je vous demande un tout petit peu de patience, simplement parce que j'ai en tête de respecter la question qui est posée et qui n'est pas de nature à une réponse aussi rapide.

Mme la Présidente. – Je le sais bien mais nous sommes dans le cadre des questions d'actualité. Essayons donc de rester dans ce format.

Monsieur Crucke, je laisse encore 30 secondes à M. le Ministre-Président ?

M. Crucke (MR). – Pour ma part, il peut même disposer de deux minutes.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Devant la mansuétude de M. Crucke et avec votre accord, Madame la Présidente, j'aurai besoin de quelques secondes supplémentaires pour dire que notre décision va évidemment se confronter à la réalité des transferts de compétences – communautaires et régionales –, avec la mise en œuvre des deux articles constitutionnels dont je parlais tout à l'heure, à savoir les articles 138 et 139.

Un gouvernement conjoint se réunit le mois prochain. Nous débattrons de ce nouveau cadre et nous fixerons, à ce moment-là, peut-être pas des échéances précises mais, en tout cas, une méthodologie qui l'est davantage.

Voilà, Madame la Présidente. Merci de votre patience.

Mme la Présidente. – Avec plaisir, Monsieur le Ministre-Président.

Monsieur Crucke, vous avez la parole pour répliquer.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. Manifestement, les membres du Parlement wallon sont mieux informés que le président de la Chambre puisque, contrairement à ce que j'avais entendu, ce dossier avance et évolue. Je pense effectivement que, dans le respect des compétences des uns et des autres, c'est la manière dont il faut aborder le sujet.

Au sujet de cette communauté, que vous traduisez comme une communauté hybride et qui demande à devenir une région, je dirais qu'il y a un sens de l'histoire. Le tout, c'est qu'à un moment donné, il faut pouvoir le faire avec ordre, règlement et aussi du bon sens.

QUESTION DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES CONSÉQUENCES DE LA TENSION SUR LES TAUX D'INTÉRÊT POUR LA RÉGION »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les conséquences de la tension sur les taux d'intérêt pour la région ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il ne vous a pas échappé que ce qu'on appelle le *spread* – la différence entre le taux auquel peut emprunter l'État allemand et l'État belge – est à son maximum. Quand je dis « maximum », cela signifie que le maximum est atteint aujourd'hui. Il peut encore aller plus haut. On parle de 315 points de base, ce qui a une répercussion sur le coût de l'argent et, surtout, de l'argent emprunté.

La presse précisait aujourd'hui qu'en ce qui concerne le Fédéral, il restait, pour permettre à la trésorerie de vivre jusqu'à la fin de l'année, à emprunter 1,5 milliard d'euros. Dans quelle situation sommes-nous au niveau de la région ? Est-ce que, pour combler le temps qui s'écoulera jusqu'à la fin de l'année, nous avons également des besoins d'emprunts ? Dans l'affirmative, de quel ordre seront-ils ?

Par ailleurs, même si comparaison n'est pas raison, si on doit travailler avec des marges qui sont celles que nous connaissons aujourd'hui sur le marché, que coûterait à la trésorerie wallonne un *spread* aussi élevé ? Ce sont évidemment des chiffres mais, dans les deux cas, ils ont une importance sur les budgets que vous avez déjà rédigés mais qui, sans doute, doivent encore être avalisés par le parlement et qui peuvent donc toujours évoluer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, très chers collègues, je remercie tout d'abord M. Crucke pour l'intérêt qu'il porte au coût de nos financements.

Dès lors que nous nous sommes fixé comme objectif d'atteindre l'équilibre en 2015, nous sommes amenés, ces dernières années, et jusque-là, à emprunter ou trouver des besoins de financement pour couvrir la différence entre nos dépenses et nos recettes.

Celle-ci est conditionnée par deux aspects. D'une part, les taux d'intérêt et, d'autre part, le *spread* que vous avez évoqué, qui est finalement la couverture du risque de crédit.

Il est vrai qu'aujourd'hui, la problématique des dettes souveraines qui traverse l'Europe a suscité une crise de confiance au sein de la zone Euro. Cela a pour conséquence que les *spreads* sont en train de s'envoler par rapport à ce que nous avions connu. Cette circonstance s'aggrave encore du fait du ralentissement de la croissance annoncée aux États-Unis et de la décision du régulateur européen d'amener les banques à impacter, dans la précision de leurs actifs, les dettes souveraines, non pas à leurs valeurs d'acquisition mais à leurs valeurs de marché. Cela entraîne qu'un grand nombre de banques sont aujourd'hui en train de revendre un certain nombre d'obligations dans des pays qu'elles considèrent à risque. Cela s'accompagne du comportement similaire d'investisseurs qui se détournent de ces marchés pour, au contraire, s'orienter vers un marché sécurisé – quoique moins rémunérateur –, celui de l'Allemagne. La différence entre l'OLO et le *Bund* allemand, qui se situait à moins de dix points de base voici dix ans, est aujourd'hui à 308 points de base. Ce n'est pas tant le fait qu'on se détourne vers la Belgique, car convenons que la Wallonie est intégrée dans l'appréciation belge, mais davantage l'intérêt que portent ces investisseurs et ces banques vers la sécurité qui est la référence allemande.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Pour vous expliquer la difficulté du marché, outre l'évolution des *spreads* à la hausse, il est également difficile de trouver des investisseurs.

L'Italie, par exemple, a réalisé, au début de cette semaine, une opération qui devait porter sur 4,4 milliards. Elle a seulement pu la clôturer sur 3 milliards, avec un taux de 6,29 %.

Si je prends la Belgique fédérale, elle devait emprunter 3,5 milliards hier et n'en a récolté que 2,7 milliards, pour un taux de 3,39 % pour une année.

En ce qui nous concerne, dans la couverture de nos besoins de financement, que ce soit pour l'année ou pour des emprunts arrivés à échéance, nous avons emprunté 527 millions d'euros à un taux moyen de 3,36 % sur une maturité de 7,5 ans.

Je pense donc que ce que nous avons réalisé jusque maintenant est un exercice tout à fait à l'avantage de la Wallonie par rapport aux marchés.

Il nous reste, car je veux être très correct avec vous, 314 millions euros à emprunter, dont la couverture liée au *Holding* Communal. Nous sommes donc attentifs aux opportunités de marché, sachant qu'il n'y a pas péril en la demeure pour nous, et ce, pour deux raisons : d'une part, nous avons une prise ferme, qui nous est garantie par Dexia et BNP Paribas et que nous n'avons pas encore utilisée à hauteur de 1,85 milliard d'euros de couverture et, d'autre part, nous avons un contrat caissier qui peut nous emporter jusqu'à 2,5 milliards d'euros. Cela signifie qu'il n'y a pas de risque pour le moment. Nous sommes à l'affût de bonnes opportunités. Dès l'année prochaine, à l'instar de ce que nous avons fait en Fédération Wallonie-Bruxelles, je lancerai un marché public EMTN pour la Wallonie, de telle manière que nous puissions nous approvisionner en moyens de financement de manière plus rapide, plus diversifiée et, espérons-le, moins chère.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Mme la Présidente. – Je ne sais pas si c'est l'« effet Crucke » sur les ministres qui fait que, systématiquement, c'est un peu plus long mais, en tout cas, je vous cède la parole pour votre réplique, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, sans devoir citer M. Dodrimont qui pourrait nous dire qu'après la pluie vient le beau temps, je pense quand même que, si nous avons vécu des moments extrêmement favorables pour les États et les régions, il est indiscutable que nous rencontrons des moments nettement plus difficiles, tant pour l'emprunt que pour l'investissement. Ce qui est inquiétant, c'est que, lorsqu'on a affaire à des taux d'intérêt supérieurs à l'inflation, ce qui est le cas aujourd'hui, cela signifie que vous devez retrouver des marges ailleurs, par l'épargne ou par des dépenses en moins. Je crains que ce soit ce que nous devrons faire demain, ce qui ne doit pas nous empêcher de nourrir un certain nombre de projets pour l'avenir.

Mme la Présidente. – Ceci clôt nos questions d'actualité.

DÉBAT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE DES MISSIONS RÉGIONALES POUR L'EMPLOI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 62 DU RÉGLEMENT

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur la situation budgétaire des missions régionales pour l'emploi, en application de l'article 62 du règlement.

À cette heure, sont inscrits dans le débat : MM. Jeholet, Kilic, Disabato, Mmes Salvi et Kapompolé.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, les représentants des différents MIRE étaient encore présents devant le parlement cette semaine pour s'émouvoir – à juste titre, je pense – d'une certaine indifférence de votre part à l'égard du travail réalisé par ces mêmes MIRE. Je pense qu'ils manifestaient à juste titre.

Le débat, Monsieur le Ministre, est assez simple et je vais le détailler, mais deux questions se posent aujourd'hui.

La première est essentielle : reconnaissez-vous le travail des MIRE aujourd'hui ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Évidemment.

M. Jeholet (MR). – Vous ne le montrez pas aujourd'hui.

Si la réponse est positive, pourquoi dès lors geler le financement depuis 2008 ? C'est, en effet, un débat récurrent au sein de ce parlement. Nous l'avons déjà eu dans les années et les mois qui précèdent. Le problème ne date pas d'hier.

Monsieur le Ministre, je trouve vos arguments de ce début de semaine assez courts, assez injustes et assez peu pertinents.

Je me permets de rappeler quelques chiffres concernant le secteur des MIRE : il concerne près de 4 700 nouveaux travailleurs insérés dans le marché du travail par les MIRE – 420 travailleurs de plus qu'en 2009 –. Parmi ces derniers, 3 055 emplois durables ont été créés.

La mission principale des MIRE est de mettre en œuvre des actions d'insertion et d'accompagnement de demandeurs d'emploi ne disposant ni de certificat de l'enseignement secondaire supérieur, ni d'un titre équivalent, en vue de les conduire vers un emploi durable, en s'inscrivant dans des dispositifs intégrés d'insertion socio-professionnelle.

C'est important car on sait le budget qu'accorde la Région wallonne au Forem. On sait aussi que, dans les chiffres trop importants de chômeurs en Wallonie, figurent des personnes qui éprouvent des difficultés à se réinsérer dans le marché du travail. Cela s'explique par toute une série de raisons : l'absence de diplômes, de formation, de motivation sociale. Ces personnes auront du mal à trouver un emploi dans le circuit classique, parce que les employeurs ne vont pas les engager. La mission des MIRE est de faire en sorte que ces personnes puissent trouver le chemin de l'insertion sur le marché du travail.

Vous préconisez un certain nombre de mesures, comme l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi. Cela va dans le bon sens, tout comme il faudra évaluer cette politique avec les représentants du Forem qui viendront, je suppose, manifester dans quelques jours. On sait aussi qu'à travers les services classiques du Forem, ces personnes ne vont pas avoir de chance de retrouver un emploi durable, d'où l'importance de ces missions régionales pour l'emploi.

Il est important de savoir ce qu'en pense le gouvernement. Estime-t-il les MIRE à leur juste valeur ? Les trois formations politiques qui composent la majorité estiment-elles de façon équivalente le travail de ces MIRE ? J'ai l'impression qu'il y a des divergences en la matière. J'ai l'impression qu'il y a des divergences entre ce que pense le parti Écolo, le parti socialiste et ce que votre parti ressent par rapport à cette efficacité, à la pertinence de ces missions.

Le problème du sous-financement des MIRE ne date pas d'hier. Je ne vais pas aborder les conditions d'agrément, nous les connaissons, ni même les conditions de subventionnement des MIRE. Mais qu'en est-il du financement ? Une chose est de dire que leur travail est efficace, audacieux. Naturellement, l'épanouissement personnel passe par le travail, par la réinsertion. Mais, depuis 2008, aucune indexation budgétaire n'a été accordée au secteur des MIRE. Il y a donc un problème de financement.

Vous allez me dire qu'avant les élections, le ministre socialiste qui avait la responsabilité des MIRE, avait accordé un financement supplémentaire de 1,3 million d'euros, prélevé sur le compte de réserve. Trop souvent, les ministres veulent rassurer avant les élections mais on n'est évidemment pas dans un financement récurrent, et on se réveille, au lendemain des élections, avec les mêmes problèmes de sous-financement. Depuis les élections, le financement des MIRE a donc été revu la baisse. Vous vous étiez engagé, pour le budget 2010, à maintenir la subvention des MIRE, je n'ai pas dit à l'indexer, mais à la maintenir à son niveau de 2009, ce qui posait déjà des problèmes.

Le MR comprend les craintes du secteur pour 2012, puisqu'on fait état de pertes financières cumulées estimées à 950 000 euros et d'une diminution des ETP de près de 22 unités, avec des conséquences sur le placement des demandeurs d'emploi fragilisés.

Les MIRE fonctionnent avec des enveloppes fermées, ce qui pose certains problèmes, mais que dire du problème de mauvaise gouvernance du Ministre du Budget que vous êtes dans le versement des subventions ? C'est valable pour des tas de subventions, qui concernent des entreprises, des associatifs, des particuliers, des CPAS, des communes. Bref, c'est un vrai problème de mauvaise gouvernance. À ce jour, aucune MIRE n'a reçu d'avance sur sa subvention structurelle pour l'année 2011, ce qui est inacceptable.

(Réaction de M. le Ministre Antoine.)

Oui, vous allez me répondre : «*Avec grand plaisir*» mais je vous fréquente depuis plusieurs années, et cela devient lassant de vous entendre, de vous voir sourire, «*C'est toujours un plaisir*», mais c'est un vrai problème de laisser un secteur comme celui-là dans les difficultés dans lesquelles il se trouve aujourd'hui. Alors qu'on est en train de vivre une crise économique, on peut parler des responsabilités des différents niveaux de pouvoir, mais ces publics fragilisés vont souffrir davantage que beaucoup d'autres. Or, aujourd'hui, il y a une absence de financement, de liquidation des subventions, de mesures structurelles à l'égard de ces MIRE. C'est paradoxal, quand on connaît notre situation économique.

Cela me heurte, lorsque vous dites *« qu'il y a des trésors de guerre, que c'est un peu facile pour les MIRE de demander à la Région wallonne d'indexer les subventions, alors que vous avez de l'argent, que vous le cachez ! »* Parce que c'est cela que vous avez répondu, ou alors je vous ai mal compris. Mais, alors, je ne suis pas le seul à vous avoir mal compris. Venir dire à des asbl qui sont dans de grandes difficultés financières parce que les subventions n'arrivent pas, qu'il y a des réserves et qu'elles doivent les utiliser, qu'elles doivent faire des emprunts et payer des intérêts alors qu'il y a des person-

nes qui sont licenciées ! Venir dire qu'on va analyser cela au cas par cas, parce qu'il y a des asbl qui ont des trésors de guerre et qu'elles doivent assumer et que, peut-être, nous corrigerons le tir pour l'une ou l'autre d'entre elles. C'est mal connaître le secteur !

Les questions sont là, elles sont posées. Il faut y répondre. Par des actes, non pas par des promesses. Trop souvent, j'entends de grandes et belles paroles, ici, dans ce parlement. Aujourd'hui, nous attendons des actions et des actes.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kilic.

Monsieur Kilic, je vous rappelle que vous avez quinze minutes à vous partager avec votre collège, Mme Kapompolé.

M. Kilic (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans le secteur de l'insertion professionnelle, les MIRE occupent une place spécifique en termes de mise à l'emploi. Leurs cœurs de métier est la mise à l'emploi durable des publics les plus fragilisés, tout en présentant une efficience en matière de résultats tant quantitatifs que qualitatifs.

Malgré la crise économique, leurs résultats démontrent la valeur ajoutée et la spécificité des MIRE, à savoir une qualité de travail validée par un très haut taux d'emplois durables, un respect strict du public cible défini dans leur décret ainsi qu'une absence d'écrémage durant l'accompagnement, le tout, dans un contexte délicat de dégradation de la situation socio-économique des publics les plus fragilisés et des politiques d'activation du chômage.

En dépit de résultats positifs, le secteur est particulièrement inquiet quant à sa pérennité. Depuis 2008, dans le contexte de rigueur budgétaire que nous connaissons, le financement est gelé et n'a fait l'objet d'aucune adaptation à l'augmentation du coût de la vie et à l'augmentation de la barémisation en vigueur dans le secteur.

Il s'agit, en l'occurrence, d'un financement insuffisant qui ne couvre pas, ou à peine, les charges salariales. Or, un tel financement risque de mettre les MIRE en situation de devoir licencier du personnel, ce qui génère une inquiétude et une pression supplémentaires chez leurs travailleurs, tout en entraînant, aussi et surtout, une réduction du nombre de personnes mises à l'emploi.

Il s'agit également d'un financement qui freine les capacités d'innovation indispensables dans la mise en place d'actions originales au bénéfice du public le plus fragilisé.

Par ailleurs, les MIRE connaissent des difficultés liées au retard dans le déblocage des subventions, les obligeant ainsi à recourir à des emprunts bancaires pour pouvoir fonctionner.

Un problème de financement récurrent important est le retard que prend la Région wallonne pour débloquer le financement nécessaire à leur bon fonctionnement.

En matière d'emploi, les travailleurs sont soumis à une pression de plus en plus importante par la multiplication des procédures administratives et de contrôle, par la réduction de personnel due au manque de moyens structurels et par une inquiétude croissante quant à leur avenir professionnel.

Ces structures soulignent par ailleurs qu'elles ne pourront pas tenir leurs engagements futurs malgré de bons résultats, si le financement structurel n'assure pas à tout le moins l'adaptation des salaires au coût de la vie et le respect des augmentations barémiques en vigueur dans le secteur. Sans cela, elles signalent que leurs pertes cumulées pourraient atteindre la somme de 950 000 euros et un effondrement de l'emploi estimé à 23 ETP.

Les effets de cette décroissance se feraient alors directement sentir en termes de mises à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus éloignés du circuit du travail, dont les chômeurs de longue durée, les jeunes peu qualifiés et les chômeurs âgés.

Ainsi, la MIREC de Charleroi, qui est déjà passée de 67 à 49 ETP, risque de perdre encore 5 ETP en cas de maintien et de gel de la dotation. Il en est de même pour la MIRENA, qui risque de passer de 45 à 39 ETP.

Il me revient que les MIRE n'ont pas encore reçu l'avance de la subvention de la Région wallonne pour 2011, comme l'a également dit M. Jeholet.

Monsieur le Ministre, où en êtes-vous en la matière ? Quelle réponse allez-vous apporter aux difficultés du secteur quant à leur financement structurel ? Où en êtes-vous dans les discussions du groupe de travail « financement des MIRE » pour 2012 et 2013 ?

Les MIRE soulignent également que leurs deux administrations subsidiantes, que sont le SPW et le Forem, multiplient les procédures administratives de contrôle. Sans nier la nécessité d'un contrôle de la bonne utilisation des deniers publics, ne serait-il pas judicieux de mieux réfléchir au contrôle exercé, lequel mobilise une partie de plus en plus importante du personnel de ces structures au détriment de tâches productives ?

Ne serait-il pas judicieux de travailler avec les MIRE et l'InterMIRE à la mise au point d'un système de financement qui tienne compte de leurs diversités et qui s'appuie sur les résultats de mise à l'emploi ?

Ne conviendrait-il pas de permettre à ces structures d'explorer de nouvelles sources de financement et de mettre en place de nouvelles activités afin de retrouver une capacité d'action et d'innovation des équipes ?

Afin d'éviter à ces structures de recourir aux financements des banques, ne conviendrait-il pas de respecter des délais de paiement raisonnables ?

Qu'en est-il de l'état d'avancement de l'évaluation du secteur ? Un rapport est-il déjà disponible au CESRW ?

Est-il possible de veiller à endiguer l'inflation de la production de documents administratifs ?

Comment envisagez-vous d'associer les MIRE dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ? Envisagez-vous de développer des appels à projet spécifiques pour ce secteur ?

Envisagez-vous de réactiver le comité d'agrément ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

(Mme Pécriaux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. Disabato (Écolo). – Merci à M. Jeholet pour son intervention, je vois qu'il pointe souvent les divergences qu'il y a au sein du gouvernement. Je suis allé rechercher quelques phrases sur Internet et, notamment, la proposition de remplacer les MIRE par des « services d'*outplacement* modernes ». Je poserai la question suivante à M. le Ministre : savez-vous, d'où vient cette phrase ? Si vous ne le savez pas, ne vous inquiétez pas, je vous le dirai plus tard, dans ma réplique.

Monsieur le Ministre, je vous avais interpellé à plusieurs reprises sur les missions régionales. Comme vous le savez, elles effectuent un excellent travail, tant auprès des demandeurs d'emploi qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et qui sont au CPAS, que des chômeurs de longue durée.

Au cœur de leur métier qu'est « la mise à l'emploi durable des publics les plus fragilisés », elles démontrent un souci permanent de valoriser les compétences d'un public discriminé, une volonté de bien utiliser l'argent public au service du développement, une efficience en matière de résultats.

Le travail de ces instances a amené des résultats concrets, validés en 2010 comparativement aux chiffres de 2009 :

– près de 4 700 nouveaux travailleurs insérés sur le marché par les MIRE, soit 10 % d'augmentation par rapport à 2009;
– 3 055 emplois durables grâce au suivi réalisé en entreprise, soit une augmentation de 24 %;
– 8 166 contrats impulsés concrétisés, soit plus 15 %;
– des résultats qui montrent ce qui fait la valeur ajoutée et la spécificité de ces outils que sont les MIRE;
– une qualité de travail validée par un très haut taux d'emplois durables qui sont, comme mon excellent collègue l'a rappelé tout à l'heure, des emplois de plus de six mois;
– un respect du public-cible défini dans leur décret, avec un *minimum* de dérogations;
– une absence d'écrémage durant l'accompagnement vers l'emploi.

Quand on voit les taux de réinsertion de ces outils – on pourrait parler des EFT-OISP qui mènent également un travail assez exceptionnel – et que l'on connaît la structure des demandeurs d'emploi wallons, chômeurs de longue durée et peu qualifiés, on ne peut conclure qu'à la pertinence et à la complémentarité de ces différents outils.

En ce qui concerne leur financement, alors que le décret prévoit l'indexation des subventions via l'indice santé, le budget, basé sur la mise à l'emploi des demandeurs d'emploi, s'est transformé :

– un financement des MIRE à enveloppe fermée depuis 2009, avec de possibles vases communicants; toute MIRE qui reçoit plus le ferait au détriment d'une autre MIRE;
– un financement non indexé et qui ne tient compte ni de l'augmentation barémique depuis trois ans, ni de la hausse du coût de la vie qui handicape à court et moyen termes leur capacité d'action et d'innovation, au détriment du public accompagné et des travailleurs des MIRE;
– un financement qui tarde de plus en plus à venir : à ce jour, aucune MIRE n'a reçu l'avance de sa subvention structurelle de la Région wallonne pour 2011, ni le solde de 2010.

Les notifications du budget annuel sont communiquées à la fin de l'exercice, soit fin octobre, début novembre 2011. Cela amène beaucoup d'insécurité dans le pilotage financier de ces asbl. Or, on le sait, on a véritablement besoin d'avoir un pilotage en bon père de famille.

Cette situation commence à être difficile et à mettre de plus en plus à mal les MIRE qui continuent pourtant à obtenir de très bons résultats en termes de mise à l'emploi. À cette allure et avec ce mode de fonctionnement, les MIRE ne pourront plus maintenir le cap. Ceci fragilisera la réinsertion des demandeurs d'emploi et, *in fine*, notre région.

Pourtant et parallèlement à ceci, en 2010, l'agrément des onze MIRE est arrivé à échéance. Dans ce cadre, vous m'expliquiez que les demandes d'agrément pour la période 2011-2012-2013 se sont avérées positives. Le plan d'action local intégré concerté défini dans ce cadre a été approuvé pour la période de trois ans qui est couverte par l'agrément. Le Forem a marqué son accord sur le financement sollicité de sa part. Quant à la décision du comité de gestion du Forem relative au budget 2011, elle est intervenue à la mi-mars 2011.

Mon inquiétude est donc double : tant pour les travailleurs des MIRE qui risquent d'être licenciés ou non reconduits pour les contrats à durée déterminée, que pour les demandeurs d'emploi qui ne pourront plus recevoir un accompagnement adéquat.

(Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

D'autre part, je voudrais également revenir sur les recours qu'ont certaines MIRE aux banques, pour des crédits. La presse a évoqué des remboursements annuels d'emprunts qui allaient jusqu'à une somme équivalente à deux ETP. En somme, cet argent public va aux banques plutôt qu'à la mise à l'emploi.

En réponse à une précédente interpellation, vous m'expliquiez que vous attendiez les résultats de l'Inspection de la Région wallonne. Compte tenu du rapport que les inspecteurs concernés vous avaient transmis, démontrant une situation extrêmement contrastée de trésorerie entre une MIRE et une autre, vous aviez décidé de faire organiser un audit complet du secteur. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était.

Toujours dans l'aspect budgétaire et concernant l'année 2011, vous m'expliquiez que les MIRE ont élaboré un plan d'action, déclinant le PLIC sur la base annuelle. L'approbation des plans d'actions 2011, en ce compris l'aspect budgétaire qui y est lié, a été notifiée à l'ensemble des MIRE à la mi-juin. L'accord du Ministre du Budget relatif à la liquidation de la première tranche de la subvention 2011 vient d'être transmis à l'administration concernant sept des onze MIRE. Une note sur le subventionnement des quatre autres MIRE sera examinée lors du prochain Gouvernement wallon puisque, la subvention dépassant de 250 000 euros, vous deviez aller au gouvernement. Avez-vous des informations complémentaires à ce sujet ?

Vous m'expliquiez qu'il n'était pas exclu de revoir le décret de 2009 sur les MIRE. Maintenez-vous cette position ? Qu'envisagez-vous donc de faire par rapport au financement des MIRE et d'une indexation ? Lors d'une conférence de presse, vous avez déclaré être ouvert à la possibilité d'indexer les enveloppes budgétaires. Maintenez-vous cette position ?

Après la manifestation des MIRE ce lundi au Parlement wallon, vous avez déclaré : « *Nous voyons des MIRE qui présentent des provisions de parfois plusieurs centaines de milliers d'euros* ». Outre le fait que les MIRE sont des asbl dotées d'un CA composé de représentants des partenaires sociaux et des forces vives de leur territoire – que ce soient des CPAS ou le Forem par exemple – gérées paritairement par ceux-ci et qui ont pris des décisions visant à assurer leur pérennité financière et à mener une gestion en bon père de famille – comme le disent les MIRE –, les besoins en trésorerie pour assurer leurs dépenses courantes – salaires, frais de fonctionnement – sont très lourds et nécessitent de déployer une double approche. D'une part, le crédit bancaire de caisse, très coûteux en intérêts, finance la trésorerie pour une proportion importante. D'autre part, les besoins de trésorerie additionnels au crédit de caisse, variables selon les MIRE, sont financés, heureusement pour certaines d'entre elles, par le fonds de roulement constitué durant les « bonnes » années.

Malgré la mise en œuvre de cette politique vertueuse, le montant total des intérêts bancaires relevant uniquement du financement de la trésorerie des MIRE représente environ sept à huit ETP.

Sans compter les retards de paiement, vous le savez, nous sommes déjà intervenus, à de nombreuses reprises en commission pour qu'on puisse au moins respecter les délais, que ce soit pour les MIRE ou pour d'autres structures comme les EFT-OISP. Par ailleurs, des prescriptions comptables légales imposent de doter le bilan d'une association « d'un passif social » parfois significatif, permettant à l'employeur de provisionner le risque de licenciement individuel ou collectif et d'assumer, le cas échéant, ses responsabilités. Alors, il est vrai, notamment pour l'une d'entre elles, que, grâce à une trésorerie plus fournie que les autres, elle a pu acheter un bâtiment pour centraliser ses services. Cependant, il me revient que cet achat serait un bon investissement car il permet d'économiser plus de deniers que dans le cas d'une location. Pourriez-vous éclaircir ce point ? Avez-vous des informations plus précises ?

Sans financement complémentaire et à personnel équivalent en 2012 par rapport à celui de 2011, les MIRE ne pourront pas mettre encore autant de gens à l'emploi. Les plans d'action 2012 prévoient que les pertes cumulées des MIRE atteindront la somme relativement effarante de 950 000 euros et un effondrement de l'emploi estimé à 23 ETP. Les effets de cette décroissance se feront alors directement sentir en termes de mises à l'emploi, soit 2 300 contrats potentiels de travail durable perdus pour des demandeurs d'emploi les plus éloignés du circuit du travail, dont les chômeurs de longue durée, les jeunes peu qualifiés et les chômeurs âgés. Sans compter qu'à un résultat inférieur, le financement structurel sera ajusté à la baisse. Cela peut donc amener une spirale négative pour les MIRE et pour la mise à l'emploi des plus fragilisés.

Monsieur le Ministre, la situation économique de notre région n'est pas au mieux. On en a encore eu deux exemples tout à l'heure, avec des réponses à deux questions parlementaires. Mais nous sommes à un tournant de notre histoire, avec la régionalisation de l'emploi. Ne pensez-vous pas qu'il serait pertinent de faire un pari avec les MIRE qui effectuent un travail indispensable ? N'oserions-nous pas dégager une solution spécifique pour les MIRE qui ont prouvé leur capacité, tant qualitativement que quantitativement, à réinsérer socio-professionnellement ?

Chaque mois, il y a une communication dont on se réjouit tous, ici, au sein de ce parlement, sur le fait qu'il y a une diminution du chômage. On a là des outils qui permettent de répondre fortement, et en lien total avec la structure de notre marché de l'emploi, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il me semble donc essentiel de libérer les montants, même si je sais que le contexte budgétaire est difficile. Il est clair qu'on ne peut pas prétendre répondre à toutes les demandes. Je pense que des signaux doivent être donnés. Il faut pouvoir donner de l'oxygène à ces structures. On revient souvent vers vous en commission avec des articles de presse assez élogieux à l'égard des

différentes MIRE. Il serait vraiment nécessaire de ne pas les abandonner, d'oser le pari des MIRE, d'oser le pari des EFT-OISP, d'oser faire confiance à un secteur qui, tous les jours, mouille sa chemise, qui va au-delà d'un simple travail, qui est aussi militant. Pour en rencontrer relativement souvent, je peux vous dire que le militantisme est très fort dans ce secteur-là.

Je vous remercie et j'espère que vous pourrez apporter des réponses qui permettront à ce secteur de se sentir un peu plus à l'aise, un peu moins à l'étroit dans ses habits et à continuer à mener le travail intéressant qu'il assure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le dossier du financement adéquat des MIRE a été de plus en plus au cœur de l'actualité depuis quelques semaines, au rythme des revendications, des conférences de presse, des communiqués, des manifestations – encore lundi – et des interventions au parlement. Ce n'est évidemment pas un hasard, à la veille de l'examen du budget 2012 par notre assemblée. Les questions et les inquiétudes se font, logiquement, de plus en plus pressantes.

Pour nous, ces inquiétudes sont bien légitimes et méritent certainement d'être entendues car les 11 MIRE, qui existent à travers la Wallonie, font un travail remarquable en termes de remise durable à l'emploi et d'insertion professionnelle de publics souvent fragilisés.

Qu'on en juge seulement par les chiffres de 2010 de la MIREC – sur laquelle ma collègue Mme Salvi aurait eu le plaisir d'insister, si elle n'avait pas eu une contrainte d'agenda –, que je connais et qu'elle connaît bien davantage que moi.

On parle ici de 1 098 personnes accompagnées, dont 925 qui ont eu au moins un premier contrat de travail, 827 qui ont été insérées et 545 qui ont pu valider un emploi durable sur au moins six mois. Pour 2011, tout indique que la MIREC devrait dépasser les 600 emplois durables.

De même, si on se place au niveau de l'ensemble de la Wallonie et des 11 MIRE prises globalement en compte, il s'agit alors de plus de 3 000 emplois durables créés.

Dans le contexte de la crise économique actuelle, il me semble incontestable que la Wallonie ne peut pas se priver de ces outils performants dans la remise à l'emploi, spécialement dans la remise à l'emploi du public qu'on dit le plus éloigné de l'emploi, le plus fragilisé, le plus éloigné du monde du travail et qui donc connaît le plus de difficultés à se réinsérer professionnellement de manière optimale.

Les MIRE et tous les agents qui y travaillent – soit plus de 260 équivalents temps plein –, méritent de bénéficier des moyens nécessaires au maintien, sinon au développement, de leurs activités. Cela, d'autant plus que la démarche suivie par les MIRE s'inscrit assez bien dans votre propre volonté de renforcer toujours davantage l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi au sein du Forem. Souvenons-nous des épopées et des débats épiques que nous avons eus à propos de cette problématique !

Est-ce également votre analyse, Monsieur le Ministre ? Comment pourrait-on associer davantage les MIRE à la nouvelle vision mise en œuvre au sein du Forem, tout en se préservant d'un quelconque phagocytage ?

Évitons que le Forem ne devienne plus encore le *mammouth* qu'il a tendance à être. Des synergies pour concourir à la mise en œuvre d'une même vision quant à l'insertion socioprofessionnelle, oui. L'obligation des MIRE de s'inscrire dans une démarche visant, à terme, à les phagocyter par le Forem. Non.

Les crises financières, économiques et budgétaires contre lesquelles nous luttons depuis 2008 sont venues compliquer dramatiquement les choses. Leurs conséquences sont quelque peu paradoxales.

D'une part, ces crises rendent l'action d'autant plus utile et le travail effectué par les MIRE d'autant plus nécessaire afin d'aider des Wallons et des Wallonnes à retrouver un emploi. D'autre part et à l'inverse, les graves difficultés budgétaires que ces mêmes crises ont engendrées à tous les niveaux de pouvoir limitent les capacités d'action des pouvoirs publics et rendent nettement plus difficile le financement maximal dont pourraient légitimement se prévaloir les MIRE pour mieux faire face à la crise.

C'est ainsi qu'à l'instar du gel des dotations que la région a dû mettre en place pour l'ensemble de ses OIP, les dotations aux missions régionales pour l'emploi n'ont pas été indexées depuis 2008, alors que les salaires de leurs travailleurs l'ont bien sûr été.

On imagine sans peine les complications que cette situation peut entraîner au niveau de la comptabilité des MIRE. Surtout, on doit dorénavant faire face à des menaces sérieuses de pertes d'emploi au sein du personnel des OIP.

Si ce gel était maintenu, la MIREC, pour reprendre l'exemple de tout à l'heure, craignait ainsi de perdre encore six équivalents temps plein, tout comme d'ailleurs la MIRENA, qui tomberait alors, pour sa part, de 45 à 39 équivalents temps plein.

Fort heureusement, et malgré la pression maximale exercée par l'assainissement budgétaire actuel, vous avez finalement décidé que ces dotations aux seules MIRE seraient indexées cette année, ce qui risque d'ailleurs de faire des jaloux parmi les autres OIP. Pouvez-vous nous détailler par quels moyens et selon quels mécanismes, vous parviendrez à trouver les fonds nécessaires à cette indexation spécifique ? De quelle manière celle-ci va-t-elle s'appliquer ? S'agit-il d'une opération *one shot* ou bien les MIRE peuvent-elles être à présent rassurées pour les années à venir ?

Par ailleurs, M. Jeholet évoquait il y a un instant les retards dans l'octroi des subventions annuelles aux MIRE. Ces retards se sont succédés et sont parfois devenus particulièrement importants. Qu'il s'agisse des moyens en provenance du Forem, du FSE ou de la région, tous arrivent tardivement à leurs destinataires. C'est là une situation qui nous ramène à la problématique bien connue, et souvent débattue ici, des retards de paiement de la Wallonie envers toute une série d'associations, d'organismes ou d'entreprises.

Certes, dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, le Ministre Antoine a annoncé il y a peu, à savoir le 8 novembre, que les décisions de paiement avaient été enfin prises pour 2011. C'est là une bonne nouvelle, dont nous ne pouvons *a priori* que nous réjouir car elle apportera un ballon d'oxygène fort attendu par le secteur. Il n'empêche, il est nécessaire de trouver une solution structurelle définitive à ces retards et à ces décisions de paiement reportées jusqu'en fin d'année. Des structures légères comme les MIRE ne peuvent pas être suspendues de la sorte, maintenues dans l'incertitude et l'angoisse, à attendre les fonds prévus et à devoir, dans l'intervalle, chercher de coûteux crédits-ponts pour financer leurs besoins immédiats de trésorerie. Dans ce domaine, Monsieur le Ministre, quelles sont les pistes de solution que le gouvernement auquel vous appartenez pourra désormais proposer ?

On le voit, ne serait-ce que sur les deux points que je viens d'évoquer, l'absence d'indexation et les retards dans le paiement des subventions, les MIRE avaient de quoi s'inquiéter légitimement pour leur bon fonctionnement, pour leur avenir et celui de leurs travailleurs. Ceux-ci sont en effet soumis à une pression toujours plus grande. Les moyens manquent, des postes disparaissent, ce qui signifie une charge plus importante pour les emplois restants. On risque dès lors que les MIRE ne parviennent plus à assumer correctement toutes leurs missions, doivent laisser tomber certains publics ou bénéficiaires et ne puissent donc plus atteindre à nouveau d'aussi bons résultats en matière de remise à l'emploi.

J'ajoute d'ailleurs, et M. Disabato s'en souviendra, que lorsqu'on a évoqué ce débat en début de législature, la réforme du décret avait été une piste envisagée, notamment pour éviter cet effet pervers de la course aux résultats. Si, dans l'absolu, il peut paraître de bon aloi d'avoir des chiffres attestant qu'on a atteint des résultats, cela peut avoir un effet pervers. En effet, en certains lieux, je ne généralise nullement, il peut y avoir la tentation de viser la facilité en cherchant à obtenir de bons résultats en s'occupant d'un public moins éloigné de l'emploi que le public cible de base de la MIRE. Cette tentation peut parfois être grande. On passe alors à côté de l'objectif premier des MIRE.

En outre, l'incertitude qui régnait dans ce dossier ne pouvait que nourrir les angoisses de chacun. En effet, comme les syndicats l'ont expliqué, les travailleurs sont censés trouver des emplois durables pour des personnes précarisées alors qu'ils n'ont eux-mêmes aucune certitude sur leur propre avenir.

Face à ces inquiétudes des MIRE et au cri d'alarme lancé par celles-ci et leurs travailleurs, je me réjouis, pour avoir été personnellement sensible depuis de nombreuses années à ces questions, des bonnes nouvelles récemment annoncées par vous-même. J'ai eu l'occasion d'aborder l'indexation et le paiement des subventions. Ce sont là des initiatives et des démarches qui vont incontestablement dans le bon sens et qui devraient déjà apporter une partie, une partie seulement, de la solution à une problématique complexe et aux implications budgétaires concrètes.

Cela sera-t-il suffisant, Monsieur le Ministre ? Probablement pas. Avez-vous pu discuter de tout ceci de manière formelle et constructive avec des représentants des MIRE ?

Vous avez évoqué votre volonté de rencontrer l'InterMIRE pour débattre avec elle de tout ce dossier et voir quelles solutions structurelles, ou même décrétales si nécessaire, il conviendrait d'apporter à court et à moyen terme. Cette discussion a-t-elle pu s'amorcer ? Qu'est-il prévu pour assurer un cadre stable pour le personnel des MIRE ? Comment peut-on garantir la pérennité du dispositif, de ses missions et de son financement ?

En parlant de l'InterMIRE, je m'en voudrais de ne pas partager avec vous une réflexion personnelle. En effet, quand on préside une InterMIRE et qu'on se veut le porte-parole des intérêts de celles-ci, on peut délicatement, me semble-t-il, être en même temps impliqué dans un cabinet ministériel. Il faut faire un choix, sinon c'est difficile de pouvoir être crédible, avec cette duplicité.

Je conclurai mon intervention en revenant sur la question des moyens financiers des MIRE et de la non-indexation de leurs dotations. Je l'ai dit, cette mesure transpose ce que la région, confrontée à des finances publiques en difficulté depuis 2008, a dû imposer par ailleurs à tous ses OIP. Plus précisément, vous avez indiqué qu'un des objectifs de cette mesure était d'amener les MIRE à utiliser leurs réserves accumulées, de les forcer à vider ces réserves, si elles voulaient continuer à se financer correctement malgré le gel de leur dotation. C'est d'ailleurs ce qui se fait de manière similaire depuis 2008 au niveau des OIP. Pour les MIRE, selon un rapport de l'Inspection sociale, ces réserves atteindraient parfois plusieurs centaines de milliers d'euros. Cela a été évoqué par les collègues qui m'ont précédé à la tribune.

Y a-t-il d'autres éléments qu'il conviendrait de porter à notre connaissance ?

On nous dit que la situation serait fort inégale et contrastée selon les MIRE. Qu'en est-il exactement ? Pouvons-nous disposer de ce rapport ? À combien se chiffrent précisément ces différentes réserves ?

Pour conclure, si ces réserves existent, si elles permettent, en fonction de leur montant, d'apaiser les craintes, d'assurer la transition, de permettre de passer le cap

dans l'attente du paiement de la totalité des subventions annoncées qui tardent à venir, conjuguées à l'effet de l'indexation, peut-on espérer que la trajectoire budgétaire des MIRE sera stable dans les années à venir, connue et non remise en cause au gré de la confection des budgets ? Peut-on espérer aussi qu'il n'y ait plus, dans le futur, de remise en cause de la nature du travail des MIRE, comme on l'entend parfois dans certains couloirs du Forem ?

Pour conclure, peut-on assurer le personnel de la valeur ajoutée des missions régionales pour l'emploi, lui dire que celle-ci n'est nullement remise en cause et que les financements seront désormais pérennes ? Il serait intéressant de vous entendre à ce sujet, quant à l'état de votre réflexion. Il faut assurer que le modèle des MIRE, un modèle formidable quant à sa capacité à répondre à l'insertion professionnelle d'un public particulièrement fragilisé, puisse être à l'avenir, un modèle dont la Wallonie continue à s'enorgueillir.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je m'associe à toutes les inquiétudes formulées par mes différents collègues.

En tant que présidente de la Commission de l'emploi et de la formation, j'aurais envie de proposer à mes collègues d'aller sur le terrain. Je sais que nous le faisons toutes et tous dans nos régions respectives, mais je crois qu'il serait pertinent de montrer sur le terrain notre soutien à l'ensemble du personnel des missions régionales pour l'emploi.

Ce personnel réalise, cela a été dit à plusieurs reprises, un travail formidable de mise en adéquation. Je suis toujours très admirative de voir toute la créativité mise en œuvre en fonction des spécificités sous-régionales pour être en adéquation avec les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi des différentes régions.

Je pense, pour avoir eu l'occasion d'assister à des réunions collectives avec différents demandeurs d'emploi, qu'il y a une évolution en termes d'estime de soi. Vous pouvez imaginer dans quel état d'esprit ces différents bénéficiaires se trouvent à partir du moment où ils sont étiquetés comme demandeurs d'emploi peu qualifiés ayant très peu de chance de trouver un emploi. On constate, au fur et à mesure de ces réunions, de ces rencontres, du *coaching* réalisé, que ces personnes se retrouvent dans un projet de vie, qu'elles redeviennent acteurs de leur propre destin et le ressentent tel quel, parce qu'elles ont retrouvé le chemin de l'emploi.

Mon intervention se situera plus dans le cadre de votre réforme de l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, pour préciser le rôle des missions régionales par rapport à ce cadre, parce que, vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, le Forem ne peut pas tout faire. Il est nécessaire d'avoir des partenaires, des synergies, et pas des logiques d'imposition de normes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement individualisé, la mise en œuvre de la politique de l'emploi doit être envisagée dans sa globalité, tout en veillant à mieux articuler et coordonner les différents opérateurs pour qu'ils fournissent des réponses à chaque situation individuelle avec pour objectif le maintien, l'entrée et le retour sur le marché de l'emploi.

Je voudrais d'ailleurs dire que la proposition de la nouvelle administratrice générale du Forem doit être analysée plus avant puisqu'elle parle d'accompagnement personnalisé. C'est vrai que, si on veut élargir l'accompagnement à l'ensemble des chômeurs avec le même nombre de conseillers – et on sait bien, avec la logique budgétaire dans laquelle on se trouve, qu'on ne pourra pas augmenter de façon pléthorique le nombre de conseillers –, il serait intéressant, en suivant sa proposition, de paramétrer l'intensité de l'accompagnement en fonction du demandeur d'emploi, de son parcours, de son autonomie par rapport à sa recherche d'emploi. À mon sens, c'est vraiment une idée qui pourrait être investiguée plus avant.

Suite à l'implémentation de la réforme, qu'en sera-t-il de la contractualisation entre les opérateurs, et notamment les relations entre les MIRE et le Forem ? Ces questions vous sont posées régulièrement en commission mais, dans le cadre de cette réforme, il serait important d'amener encore des éléments. Sur cet aspect notamment, si le rôle de la commission des opérateurs – qui doit être créée – est de veiller au dialogue et à la coopération entre les différents organismes, pourquoi ne pas avoir prévu une concertation des MIRE par rapport au contrat de gestion du Forem ? Je crois qu'elles en avaient envie et qu'elles avaient pas mal de choses à dire sur la question.

Quelle sera la plus-value du contrat de coopération pour l'insertion par rapport au dispositif que l'on connaît – le DIISP ? On le sait, beaucoup d'acteurs sont présents dans le dispositif et, à partir du moment où on amène un élément supplémentaire, il faut se poser la question de sa plus-value.

Il est vrai que ce dispositif avait pour objet la mise en place d'outils spécifiques favorisant l'insertion socio-professionnelle des publics plus fragilisés. Afin de ne pas perdre les spécificités du DIISP, votre nouveau contrat de coopération pour l'insertion intègrera-t-il ces éléments spécifiques à l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi ?

Quels seront le rôle et les missions des MIRE dans le présent dispositif ainsi que leur positionnement dans le contrat de coopération pour l'insertion ?

Je l'ai dit, mais je pense que cela l'a déjà été par mes collègues, les MIRE sont et doivent rester centrées prioritairement sur les publics les plus éloignés de l'emploi. Dans le cadre de l'accompagnement individualisé

et personnalisé des demandeurs d'emploi, il sera nécessaire de veiller à trouver le bon équilibre entre le rôle d'organisation, de coordination ou de centralisation du Forem et l'autonomie des opérateurs dans l'exercice de leur mission.

Dans ce cadre et à mon sens, on devra porter une attention particulière aux critères d'évaluation auxquels sont soumis certains opérateurs, et notamment les MIRE.

Comment dès lors, Monsieur le Ministre, organiser ces nouvelles collaborations, tout en assurant les articulations adéquates avec les obligations de résultats imposées à certains opérateurs, et notamment les MIRE ?

Je voulais également aborder la question de l'inspection sociale. On l'a dit, une inspection a été réalisée, mais elle est finalement assez contrastée, selon moi. Un inspecteur n'est pas l'autre. Pour certaines missions régionales, il y a eu deux visites, pour d'autres beaucoup plus; certains inspecteurs ont repris des documents, d'autres pas. Qu'en est-il de ce rapport ? Pourquoi n'est-il pas transmis à l'ensemble des missions régionales concernées ?

Je voudrais terminer en disant que c'est vrai nous avons une échéance, avec la question des travaux budgétaires. Il y a donc forcément une forme d'ébullition, mais vous savez que nous n'avons pas attendu le budget, ni la manifestation de lundi pour nous intéresser aux MIRE, au sein de notre commission et être à leurs côtés.

Ce que je voudrais vous engager à faire, c'est de mettre tout à plat dans le cadre d'un groupe de travail et de mettre les chiffres à disposition, puisque différents chiffres ont été lancés. Il y a différentes interprétations entre les termes « provisions », « réserves », *et caetera*. Bref, toute une série de choses devraient être remises à plat avec un groupe de travail, votre cabinet et les missions régionales pour avancer dans le bon sens et dans l'intérêt de notre région.

Mme la Présidente. – D'autres personnes souhaitent-elles la parole ?

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir organisé ce minidébat, car il me permet de clarifier la situation et d'apporter des réponses rétablissant les vérités qui s'imposent.

Je remercie aussi Mme Kapompolé, notre Présidente de commission, MM. Prévot, Disabato, Jeholet et Kilic, chacun avec son accent, qui ont contribué à animer ce débat.

Je fais deux rappels évidents.

D'abord, le chômage est en recul en Wallonie malgré une crise économique et les récentes annonces concernant différentes entreprises. Réjouissons-nous : le chômage est en recul de manière significative, notamment pour les moins de 25 ans.

Ensuite, et ce n'est pas une surprise, nous sommes dans l'obligation d'ajuster nos dépenses à nos recettes. Cela explique que depuis 2009, nous avons dû arrêter un certain nombre d'économies participant à l'assainissement des finances de notre région, sans oublier que d'autres, au niveau fédéral, souhaiteraient nous faire contribuer davantage. Aujourd'hui, la Wallonie a parfois dû faire des choix douloureux, ce qui explique qu'avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous sommes au-delà du milliard deux cents millions d'euros d'économie.

Je veux également saluer ici le travail efficace et performant des dispositifs MIRE qui doivent se préoccuper – et ils le font – des travailleurs les plus éloignés de l'emploi.

Ceci dit, je regrette, alors que nous avions convenu d'une concertation permanente avec les MIRE, avec l'InterMIRE – que je devais du reste revoir –, qu'il y ait eu d'emblée une manifestation. Peut-être est-elle liée à l'imminence d'un rapport attendu, comme l'a souligné M. Disabato.

Cela n'empêchera pas de poursuivre cette concertation avec l'InterMIRE. Du reste, je leur ai indiqué que je réservais d'abord – puisque vous aviez organisé ce débat, Madame la Présidente – les réponses aux élus avant de les voir, de telle manière que chacun puisse bien maîtriser la réalité des chiffres, des rapports, des évaluations, avant peut-être de céder à une passion unilatérale.

Plantons le décor. Le budget des MIRE s'élève à 11,5 millions d'euros. Il est organisé par un décret de 2009 prévoyant, d'une part, un montant annuel forfaitaire – trois équivalents temps plein de 125 000 euros – et, d'autre part, un montant variable – ce qui explique parfois nos difficultés – lié au nombre d'équivalents temps plein justifié par *minimum* 20 stagiaires par équivalent temps plein, chacun de ces stagiaires proméritant 1 350 euros dans le chef de la MIRE.

Je rappelle que depuis 2004, pour celles et ceux qui se plaignent de leur situation financière, le budget des MIRE a été multiplié par quatre. C'est la démonstration, dans le chef du gouvernement et des deux majorités qui se sont succédées, de la reconnaissance en termes financiers et de la consécration de leur rôle.

À ces montants s'ajoutent des subventions issues des appels à projets, que ce soit du Forem ou du Fonds social européen. S'ajoutent encore des dispositifs propres au SPW ainsi que des produits issus de services payants dans le chef des MIRE.

Ayant rappelé ces éléments, j'en viens au deuxième et je dois infirmer un certain nombre d'expressions entendues à cette tribune quant à la liquidation des budgets 2011.

Le budget 2011, comme tous les autres, est composé de trois volets.

Le premier, c'est la partie APE qui représente 24 % du budget des MIRE et qui est fidèlement indexé depuis 2009. Il est versé mensuellement. Il n'y a donc pas de retard pour cette première partie.

La deuxième partie, c'est le budget versé par le Forem, représentant 48 % qui, au moment où je vous parle, a été versé à 80 %. Dès lors, je dois m'inscrire totalement en faux, tant pour les APE que pour le Forem, lorsque j'entends que rien n'a été versé.

Reste la troisième tranche, celle qui incombe au SPW, qui représente 28 %. La première tranche a été mise en paiement au début de ce mois, selon une procédure accélérée. Nous avons accusé un peu de retard sur cette tranche – les MIRE le savaient, nous leur avions indiqué la situation – parce que nous sommes dans une année charnière de renouvellement d'agrément. Cela explique le retard, puisque chacun a dû déposer un plan d'actions locales intégré et concerté. Les derniers nous sont parvenus fin juin. Au mois de septembre, j'ai saisi le gouvernement de quatre dossiers, puisque les montants dépassaient les plafonds m'autorisant à intervenir seul et nécessitaient alors une décision collégiale. La troisième tranche est donc, elle aussi, mise en paiement.

Reste le solde de la subvention 2010 qui nécessite, bien sûr, un certain nombre de contrôles. Je vais y revenir. Six MIRE sur onze l'ont déjà reçue, contrairement à ce que j'ai entendu à cette tribune. Deux sont en passe de le recevoir. Un dossier est en cours d'analyse contradictoire entre la MIRE et l'administration. Pour les deux derniers dossiers, nous sommes toujours en attente des infirmations que les MIRE elles-mêmes doivent fournir. Ce n'est donc pas une responsabilité de notre administration.

Vous l'avez bien compris, pour 2011, loin de la situation décrite, un grand nombre de moyens APE, Forem, SPW et soldes ont été liquidés.

J'ajoute que là où, par le passé, on utilisait les réserves du Forem, nous l'avons fait glisser dans les budgets ordinaires du Forem, de quoi sécuriser le financement des MIRE, puisqu'elles ne sont plus tributaires de l'existence ou non de réserves.

Après avoir rappelé la situation budgétaire à ce jour, j'en viens aux contrôles et j'ai bien entendu d'aucuns parler d'un excès de contrôles et de lourdeurs administratives. En tant que responsable de l'administration, je me dois de respecter l'arrêté royal du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État, c'est-à-dire les justificatifs devant accompagner les subventions proméritées par les MIRE. Je ne peux évidemment rien faire d'autre en la matière.

Il est vrai, Madame Kapompolé, que, pour certaines MIRE, il y a eu plusieurs demandes de justificatifs car, soit elles ne satisfaisaient pas notre administration, soit elles la rendaient dubitative sur l'existence de certaines factures, donc, de leur éligibilité.

C'est vrai qu'à côté de cela, je l'ai d'ailleurs dit à M. Disabato – je le remercie de l'avoir rappelé –, j'ai été saisi d'une demande de l'Inspection sociale elle-même qui, investiguant les MIRE, m'a transmis un rapport alarmant, nécessitant, me semble-t-il, une réaction dans mon chef. C'est-à-dire, d'une part de faire corroborer cette analyse par le Forem et, ensuite – j'y reviendrai –, de faire procéder à un audit financier plus pointu en la matière. Que fait apparaître le rapport de l'Inspection sociale de la Wallonie chargée de la vérification de la conformité au décret ? C'est qu'une part importante des bénéficiaires visés par les MIRE se situerait en dehors du public défini par le décret.

En d'autres mots, il y a un nombre de stagiaires qui ne pourraient pas être pris en compte conformément au décret récent de 2009. Ensuite, il y a un problème quant à l'éligibilité de certaines dépenses qui ne seraient pas acceptables dans le chef de l'inspection. Ces factures porteraient sur des montants très importants. Elles ne rentreraient pas dans l'éligibilité des subventions.

Je veux être prudent car, du fait de l'organisation de ce débat aujourd'hui et du rapport qui m'est parvenu il y a très peu de temps – cette semaine encore –, je n'ai évidemment pas eu le temps de concerter ce rapport à l'InterMIRE mais ce sera chose faite dès la semaine prochaine. Nous lancerons, bien évidemment, une procédure contradictoire avec chacune des MIRE, l'administration et l'inspection, mais il n'empêche que le rapport de notre Inspection sociale tel qu'il m'est parvenu cette semaine-ci m'apprend – je reprends les propos de M. Disabato – qu'effectivement, il y a, dans les comptes annuels, dans les rapports annuels d'activités des fonds affectés pour d'éventuels licenciements. C'est à partir de ces documents officiels que l'inspection a travaillé et croisé ces informations.

Il y a des provisions non-affectées pour 415 000 euros. Il y a par ailleurs des placements de trésorerie pour 2 393 000 euros, ce qui porte le tout à un montant de 6 439 000 euros. Je dois y ajouter, selon le rapport de l'inspection, des valeurs disponibles à hauteur de 3 449 000. Notre inspection m'envoie ce dossier ainsi qu'au Forem, et relève des montants disponibles, d'une manière ou d'une autre, pour un montant de 9 882 000 euros alors que le budget annuel est de 11 400 000 euros.

On se rend évidemment mieux compte de l'importance et du contraste – vous avez raison, Monsieur Prévot – d'une MIRE à l'autre, certaines MIRE dépassant le million de provisions et de réserves. Vous en conviendrez, cela ne manque pas d'interpeller notre administration et son inspection qui voudraient croiser et vérifier par quelle technique on a pu constituer ces réserves, d'autant qu'à ces 9 882 000 euros, subsistent dans les comptes, des créances non honorées de 4 489 000 euros. Vous vous rendez compte de la situation qui, très légitimement dans le souci de vérification comptable et des missions des MIRE, amène notre inspection à interpeller chacune de ces MIRE.

Qu'allons-nous faire ? Je vais demander à nos spécialistes de la CIF de mieux identifier l'origine de ces fonds et la constitution de ces réserves et, bien évidemment, dans la triangulation administration-inspection-CIF, chacune des MIRE sera appelée à se justifier et à indiquer pourquoi et comment elle a constitué autant de provisions qui, je vous l'avoue, contraste avec les menaces de licenciements qui sont proclamées par les uns et par les autres. Cela nécessitera aussi, de manière beaucoup plus globale, une concertation avec l'InterMIRE que j'appelle de mes vœux, puisque nous l'avions convenu comme telle. Elle devrait porter, me semble-t-il, sur deux aspects – je réponds ainsi à l'ensemble des intervenants et, plus singulièrement, à notre présidente – d'une part, à la révision du décret qui, du reste, est souhaité par plus d'un – pas simplement par votre serviteur mais par les MIRE, elles-mêmes, c'est un décret récent mais qui, manifestement, pose problèmes dans son application ainsi que vient de le rappeler notre administration et l'inspection sociale – et, d'autre part, un *vade-mecum* des dépenses éligibles ou non car je dois bien reconnaître que le train de vie, d'une MIRE à l'autre, est extraordinairement contrasté, que ce soit dans les traitements, les avantages en nature concédés au personnel ou, encore, pour un certain nombre de frais de réceptions.

Tout cela doit faire l'objet, me semble-t-il, d'un cadre coordonné qui sécurise les MIRE et qui permet à notre inspection de faire très correctement son travail.

J'ajoute enfin, par rapport à l'attente d'une évaluation par le Conseil économique et social de la Région wallonne, qu'il aura bien évidemment lieu.

Enfin, vous avez été nombreux – Madame Kapompolé, Monsieur Prévot – à m'interroger sur les MIRE et le Forem. Si le Forem doit être la première porte de l'emploi, elle n'est certainement pas la seule. Je veux dire très clairement que, dans la réforme du Forem dont vous avez eu connaissance ou dans le contrat de gestion, nous avons instauré – c'est une nouveauté – une nouvelle direction générale des partenariats. Ce qui démontre ô combien j'entends amener le Forem à s'appuyer, à utiliser, à affecter des moyens à des opérateurs spécialisés, complémentaires à l'intervention du Forem. C'est du reste pour cela que nous avons imaginé – Madame Kapompolé, vous le savez – un contrat de coopération pour l'insertion qui impliquera des droits et des devoirs du Forem vers les opérateurs concernés et des opérateurs vers le Forem pour que chacun puisse avoir un maillage d'interventions qui lui soit spécifique et bien identifié.

Dernier élément, pour 2012 ainsi que je l'ai indiqué et d'autres aussi, il n'y a pas d'indexation, ni pour le parlement, ni pour les cabinets, ni pour les OIP mais il n'empêche que j'ai tenu, malgré ou grâce au travail accompli et malgré les rapports dont je viens de vous parler, à ménager l'indexation 2012 des MIRE comme nous l'avons fait pour les APE depuis 2009 et comme nous le ferons bien évidemment pour les EFT et OISP pour lesquels l'indexation a bien été prévue par le gouvernement.

Vous voyez que c'est fait à la fois avec confiance, respect du travail accompli mais aussi vigilance. Je ne peux pas, chers collègues, taire un rapport de mon inspection, en considérant que le dossier est clos. Compte tenu des réserves, des remarques à la fois sur la qualité du travail, l'éligibilité de certaines dépenses et, enfin, la constitution de réserves, de provisions qui dépassent le budget annuel de l'ensemble des MIRE, je pense que la moindre des corrections, c'est que nous ayons un débat contradictoire avec l'InterMIRE sur le décret et la législation et, avec chacune des MIRE, sur l'existence de ces montants considérables qui n'ont pas manqué d'étonner notre inspection. Je ne manquerai bien évidemment pas, dans le respect du débat contradictoire que nous aurons, de tenir au courant votre assemblée, Madame la Présidente, de l'évolution des travaux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, on pourrait voir la réponse du ministre comme étant rassurante, mais je ne le ferai pas. Il pratique des techniques un peu particulières qui consistent à jeter le discrédit sur les MIRE. Il dit que la situation financière est difficile, mais que ce n'est pas de notre faute, que la balle est dans leur camp. Je sais que le ministre dispose d'un rapport alarmant de l'Inspection sociale. On ne sait toutefois pas si cela concerne une MIRE ou, si cela concerne l'ensemble des MIRE. Toujours est-il, Madame la Présidente de la commission de l'emploi, que je demande à disposer de ce rapport de l'Inspection sociale de la Wallonie. C'est très bien d'avoir un débat aussi important au sein de ce parlement mais le ministre parle quand même d'éléments fondamentaux, du bénéficiaire en dehors du public prévu par le décret. Ça, c'est pointer l'action des MIRE. Je disais tout à l'heure que l'action avait pour objectif de remettre à l'emploi tout un public fragilisé. Le ministre a parlé de non-éligibilité pour certaines dépenses. Nous souhaitons donc avoir la clarté et la vérité, puisque le discrédit est jeté sur le travail des MIRE. Je demande donc au ministre et à la présidente de commission de disposer de ce rapport dans les plus brefs délais pour qu'on puisse en débattre. On pourrait aussi entendre, à l'avenir, l'Administration, l'Inspection sociale, mais nous devons, avant tout disposer de ce rapport car les commentaires que j'entends des MIRE ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux formulés aujourd'hui. Ce débat me semble important non seulement dans les moyens financiers, mais aussi dans le travail des objectifs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Madame la Présidente, je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il nous a données. Effectivement, je partage le vrai constat, le constat d'un réel recul du chômage en Wallonie. Je pense que nous sommes tous d'accord. Il faut faire des économies en Wallonie et on parle donc aussi de la qualité du travail des MIRE. Je pense que nous avons vraiment franchi un cap car je lisais, Monsieur Jeholet, une des questions de Mme Defraigne d'il y a deux ans : elle ne voyait pas très

bien le rôle des MIRE. Elle disait qu'il y avait 10 millions, 11 millions d'euros. Ce ne sont pas des peanuts, donc il faut vraiment clarifier ce que le Forem fait. Je pense qu'ici, en 2011, nous sommes tous d'accord pour dire que les MIRE ont joué un rôle important. Nous sommes tous très clairs par rapport à cela.

Monsieur le Ministre, ici, il y a un retard. Bien entendu, sur le plan de la procédure, j'entends bien. Il y a toute une série de procédures à respecter mais quand même, on est fin novembre. Il y a donc un retard assez important. Cela ne facilite pas le mode de fonctionnement. On parle quand même de 70 000 euros d'intérêts pour les emprunts bancaires pour la MIREC, ce qui représente quand même un temps plein et demi. C'est énorme !

J'entends vos arguments qui se basent sur le rapport de l'Inspection sociale auprès des MIRE. Permettez-moi de vous dire qu'il me revient que ces inspections ne se seraient pas passées de manière uniforme sur le plan de la procédure. Les éléments de contrôle divergeraient d'une asbl à l'autre. À ce stade, il serait donc vraiment nécessaire – comme vous l'avez proposé – de partager ce rapport avec nous et, peut-être, avec les acteurs concernés afin de leur permettre un rapport contradictoire. Je vous rejoins pour voir les anomalies et, surtout, pour ne pas pénaliser tout un secteur. S'il y a un problème à identifier, ne pénalisons pas tout le secteur. Je vous invite à vous mettre autour de la table avec le secteur afin d'arriver à un constat partagé par tous et à une vraie évaluation qui est tant attendue. Vous avez parlé de l'audit et de l'évaluation qui est nécessaire avant d'arriver, à un moment donné, à une révision du décret. Je pense qu'il serait beaucoup plus sage de passer par cette procédure de réflexion avant d'aboutir à quelque chose, à un décret qui sera partagé et qui répondra durablement aux demandes de ce secteur.

On verra bien aussi les discussions dans deux semaines sur les indexations et les aides que l'on peut apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Madame la Présidente, je voudrais remercier M. le Ministre pour ses réponses.

En tout cas, l'avantage de ce débat a été de montrer que tout le monde, en tout cas dans le discours, soutient fortement les MIRE. Même M. Jeholet. Je remercie d'ailleurs le MR d'avoir changé de position entre 2009 et 2011. Comme quoi, on peut parfois se tromper, on peut parfois évoluer.

(Réaction de M. Jeholet.)

FAIT PERSONNEL

Mme la Présidente. – Fait personnel pour M. Jeholet, Monsieur Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Je parlais du MR, je n'ai pas parlé de M. Jeholet.

Mme la Présidente. – Oui, mais je comprends que M. Jeholet se sente personnellement mis en cause.

Vous avez une minute, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Le Mouvement réformateur a toujours été favorable à toutes les politiques de remise à l'emploi, y compris des publics plus fragilisés et plus éloignés du marché professionnel et de l'emploi.

(Réaction de M. Disabato.)

De votre part, c'est de l'idéologie, du dogmatisme ...

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, peut-on considérer que vous avez pu préciser votre propos ?

M. Jeholet (MR). – Il me reste 33 secondes, vous m'avez accordé une minute.

À un moment donné, il faut pouvoir mesurer l'efficacité. Aujourd'hui, le Ministre Antoine ne dit pas le contraire, eu égard à ce rapport. Il faut évaluer toute politique, Monsieur Disabato, il faut l'évaluer et avoir le courage aussi, parfois, de la corriger si, à un moment donné, comme le rapport le démontre, il y a des bénéficiaires hors du champ d'action et d'activité d'un décret. Cela ne m'effraie pas de le dire, le dogmatisme et l'idéologie à la « Khmer vert », ce n'est pas pour moi.

DÉBAT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE DES MISSIONS RÉGIONALES POUR L'EMPLOI (MIRE) EN APPLICATION DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT

(Suite)

Mme la Présidente. – Monsieur Disabato, poursuivez.

M. Disabato (Écolo). – Quant à moi, j'étais favorable à l'évaluation mais on est dans la caricature, puisque ce que vous demandiez, c'était bien la fin des MIRE et non pas une évaluation. Je peux vous montrer les textes. J'ai retrouvé le programme du MR. Il n'y a pas de problème. Je peux vous le montrer, mais là n'est pas le problème.

On est plutôt ici sur un sujet de fond et, en tout cas, on a pu voir, – et une fois encore je vous en remercie – un soutien assez unanime à ce secteur. Ce soutien doit bien sûr se transformer en moyens budgétaires. À ce niveau, j'entends bien aussi tout ce que M. le Ministre a dit, mais il me semble que les cris d'alarme du secteur ne viennent pas non plus de nulle part. J'imagine mal le

secteur annoncer un besoin d'argent et avoir, par derrière, beaucoup de réserves.

Ces réserves, à un certain moment, sont potentiellement affectées. On peut aussi disposer d'un bâtiment qu'on doit entretenir. On prévoit des montants à réserver pour ces investissements. Ce qu'il faut faire, à mon sens, c'est affiner les choses. Je me réjouis qu'on arrive à un rapport le plus précis possible avec une uniformité pour l'évaluation. J'ai toujours entendu, que ce soit dans le secteur des MIRE ou des OFT-OISP, qu'on y est totalement favorable. C'était déjà le cas sur les OFT-OISP où il y a eu un travail de concert entre le cabinet, l'administration et les protagonistes pour mener une évaluation et voir comment elle pouvait améliorer encore les choses.

Je pense qu'il faut soutenir ce travail. Tous les discours étaient ici très clairs sur le fait que c'est un secteur qui a vraiment une efficacité et un intérêt très fort pour la Wallonie et la remise à l'emploi des gens les plus éloignés de l'emploi.

Je plaide donc pour que l'on continue à soutenir ce secteur. Nous connaissons des difficultés financières mais, à un certain moment, c'est dans les priorités aussi que chacun doit faire un geste. Que ce soit à travers vous ou à travers le gouvernement, il faudra faire des gestes pour aider ce secteur qui en a bien besoin. En tout cas, c'est ce qui lui permettra de se relever.

Mme la Présidente. – Monsieur Noiret, vous n'étiez pas inscrit dans la discussion, vous n'avez pas la parole.

(Réaction de M. Noiret.)

Il n'y a pas de fait personnel, Monsieur Noiret.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, je remercie mes collègues pour l'attention témoignée. On a eu un débat, me semble-t-il, assez serein, indépendamment des quelque dernières minutes. Il fut assez serein et, je pense, empreint d'une certaine honnêteté intellectuelle.

Il faut, effectivement, éviter la duplicité. J'en ai évoqué une à la tribune. Dans ce même souci d'honnêteté intellectuelle, je dois effectivement donner raison à mon collègue, M. Disabato, lorsqu'il dit que figurait au programme du MR, la suppression des MIRE. C'est simplement un fait que de le rappeler.

Toujours est-il que pour éviter aussi ces duplicités, je souris quelque peu en entendant maintenant M. Jeholet remettre en cause le fait qu'il ait pu y avoir un rapport de l'Inspection sociale aussi négatif et que le simple fait que le ministre l'évoque, soit une manière, pour celui-ci, de jeter l'opprobre sur un mécanisme et sur les MIRE.

En général, j'ai plutôt été habitué à avoir un MR qui s'offusquait à la tribune, que d'avoir des rapports rédigés par l'administration et ne pas être évoqués clairement par le ministre, au motif que l'on voulait cacher quelque chose. Autres temps, autres mœurs !

En ce qui concerne le fond du dossier, j'espère qu'on aura l'occasion de recevoir le rapport. Il y a des choses qui doivent être dites, mais il y a aussi des choses qui doivent pouvoir être entendues. S'il y a, au jour d'aujourd'hui, un soutien désormais unanime pour les MIRE, et on s'en félicitera tous, il y a aussi des gestes annoncés qui, je l'espère, ne tarderont pas à se concrétiser. Ils donneraient la bouée d'oxygène financière tant attendue par le secteur. Au moins, il n'y a pas de remise en cause de leur utilité et de la nécessité que les MIRE continuent à déployer leur action. Il y a de vraies questions à se poser aussi quant aux outils qu'on leur octroie et à la capacité qu'ont ces missions de pouvoir réellement atteindre leurs objectifs.

D'après ce que le ministre évoque, on semble pointer du doigt la difficulté, à certains endroits, de pouvoir atteindre réellement le public le plus éloigné du marché du travail alors que c'est là leur mission.

Ayons en amont la réflexion visant à savoir si on dote réellement les missions régionales des outils nécessaires et des moyens de financement utiles pour atteindre ce public le plus éloigné du marché de l'emploi, parce qu'on sait incontestablement que pour pouvoir faire un raccrochage à l'emploi, ce public demandera plus de temps, plus de mobilisation, plus d'accompagnement. Ce sont des aspects qualitatifs parfois bien difficiles à mesurer à travers quelque rapport que ce soit.

Cela conduit, me semble-t-il, incontestablement, à la nécessité d'avoir une réflexion sur les modalités de financement de ces missions régionales parce que, si l'intention était louable, initialement, d'avoir une approche plus *business oriented* avec la volonté de faire des résultats, il n'en demeure pas moins qu'il y a des effets pervers qui sont constatés et qui semblent mettre en péril une partie des financements de ces MIRE. Il est inacceptable, à l'heure où le profil des demandeurs d'emploi en Wallonie est un profil qui, pour une grande proportion, vise les personnes à faible qualification, qu'il n'y ait pas d'effort significatif réalisé par le gouvernement dans les choix budgétaires auxquels il est astreint pour s'assurer de la pérennité du système des MIRE et de leur capacité à se déployer. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Je voulais répliquer, en rappelant une initiative qui existe en région bruxelloise, avec la création d'un fonds de roulement mutualisé pour tout le secteur associatif, afin d'éviter qu'un maximum d'intérêts soient payés aux organismes bancaires, intérêts payés tout de même sur des fonds publics. Je sais que c'est une problématique qui concerne les entreprises de formation par le travail, les organismes d'insertion socio-professionnelle et les MIRE, qui ont vraiment des difficultés à trouver des solutions et qui, finalement, se voient parfois obligées d'imaginer des montages – on peut même parler de *windows dressing* à certains moments – comptables qui font qu'elles puissent se

retrouver dans des rapports qui peuvent paraître alarmants par rapport à leur comptabilité réelle.

Je pense vraiment que notre rôle, en tant que pouvoir public, est de trouver des solutions pour ce secteur pour qu'il puisse travailler dans les meilleures conditions possibles également par rapport à cet aspect d'ordre plus financier.

Mme la Présidente. – Ceci clôture le débat.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 heures 22 minutes.*

Le parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
asbl	Association sans but lucratif
BIRB	Bureau d'intervention et de restitution belge
CA	Conseil d'administration
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CIF	Cellule d'informations financières
CPAS	Centre public d'action sociale
CRIOC	Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DIISP	Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle
EFT-OISP	Entreprise de formation par le travail – Organisation d'insertion socioprofessionnelle
EFT	Entreprise de formation par le travail
EMTN	*Euro Medium Term Notes*
ETP	Équivalent temps plein
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds de sécurité d'existence
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MIRE	Mission régionale pour l'emploi
MIREC	Mission régionale de l'emploi de Charleroi
MIRENA	Mission régionale pour l'emploi de Namur
OFT	Agence pour le commerce équitable
OIP	Organisme d'intérêt public
OISP	Organisme d'insertion socio-professionnelle
PLIC	Plan d'actions Local Intégré et Concerté
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie